



Rapport sur les médecins
équivalents à temps plein, Canada
2002-2003 et 2003-2004

B a s e d e d o n n é e s n a t i o n a l e s u r l e s m é d e c i n s



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

Tous droits réservés.

Aucune section de la présente publication ne peut être reproduite ni transmise sous quelque forme que ce soit, ni par quelque procédé électronique ou mécanique que ce soit, y compris des photocopies, les enregistrements ou par tout autre moyen de stockage d'information et de recherche documentaire, qui existe ou non à l'heure actuelle, sans le consentement écrit de l'auteur qui en possède les droits. Ne sont cependant pas soumises à cette règle les personnes désirant citer de brefs passages pour une publication dans une revue, un journal ou encore pour une émission radiodiffusée ou télédiffusée.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à :

Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ontario)
K2A 4H6

Téléphone : (613) 241-7860
Télécopieur : (613) 241-8120
www.icis.ca

ISBN 1-55392-765-6 (PDF)

© 2006 Institut canadien d'information sur la santé

This publication is also available in English under the title of
Full Time Equivalent Physicians Report, Canada, 2002–2003 and 2003–2004
ISBN 1-55392-763-X (PDF)

Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 2002-2003 et 2003-2004

Table des matières

Avant-propos	i
Préface	ii
Introduction	1
Notes méthodologiques	3
Historique	3
Sources et collecte des données	8
Qualité des données	14
Définition des données	15
Calculs	17
Limites des données	18
Respect de la vie privée et confidentialité	20
Produits et services	22

Tableaux de données

Tableau 1-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le type d'exercice	25
Tableau 1-2. Variation en pourcentage dans les médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le type d'exercice	25
Tableau 2-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par spécialité, 2002–2003	26
Tableau 2-2. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par spécialité, 2003–2004	27
Tableau 3-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le sexe	28
Tableau 3-2. Nombre de médecins rémunérés à l'acte selon l'année et le sexe	28
Tableau 3-3. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le groupe d'âge	29
Tableau 3-4. Nombre de médecins rémunérés à l'acte selon l'année et le groupe d'âge ..	30
Tableau 3-5. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le lieu d'obtention du doctorat en médecine	31
Tableau 3-6. Nombre de médecins rémunérés à l'acte selon l'année et le lieu d'obtention du doctorat en médecine	31

Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 2002-2003 et 2003-2004

Tableaux de données (suite)

Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003

Tableau 4-1. Médecine familiale	32
Tableau 4-2. Spécialités médicales	32
Tableau 4-3. Médecine interne	33
Tableau 4-4. Neurologie	33
Tableau 4-5. Psychiatrie	34
Tableau 4-6. Pédiatrie	34
Tableau 4-7. Dermatologie.....	35
Tableau 4-8. Physiatrie	35
Tableau 4-9. Anesthésie.....	36
Tableau 4-10. Spécialités chirurgicales.....	36
Tableau 4-11. Chirurgie générale	37
Tableau 4-12. Chirurgie thoracique/cardiovasculaire.....	37
Tableau 4-13. Urologie.....	38
Tableau 4-14. Chirurgie orthopédique	38
Tableau 4-15. Chirurgie plastique	39
Tableau 4-16. Neurochirurgie.....	39
Tableau 4-17. Ophtalmologie	40
Tableau 4-18. Oto-rhino-laryngologie	40
Tableau 4-19. Obstétrique/gynécologie	41
Tableau 4-20. Total des spécialités.....	41
Tableau 4-21. Total des médecins	42

Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004

Tableau 5-1. Médecine familiale	43
Tableau 5-2. Spécialités médicales	43
Tableau 5-3. Médecine interne	44

Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 2002-2003 et 2003-2004

Tableaux de données (suite)

Tableau 5-4. Neurologie	44
Tableau 5-5. Psychiatrie	45
Tableau 5-6. Pédiatrie	45
Tableau 5-7. Dermatologie.....	46
Tableau 5-8. Physiatrie	46
Tableau 5-9. Anesthésie.....	47
Tableau 5-10. Spécialités chirurgicales.....	47
Tableau 5-11. Chirurgie générale	48
Tableau 5-12. Chirurgie thoracique/cardiovasculaire.....	48
Tableau 5-13. Urologie.....	49
Tableau 5-14. Chirurgie orthopédique	49
Tableau 5-15. Chirurgie plastique	50
Tableau 5-16. Neurochirurgie.....	50
Tableau 5-17. Ophtalmologie	51
Tableau 5-18. Oto-rhino-laryngologie	51
Tableau 5-19. Obstétrique/gynécologie	52
Tableau 5-20. Total des spécialités.....	52
Tableau 5-21. Total des médecins	53
Tableau 6-1. Nombre d'habitants par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par spécialité, 2002-2003	54
Tableau 6-2. Nombre d'habitants par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par spécialité, 2003-2004	55
Tableau 7-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par 100 000 habitants par spécialité, 2002-2003.....	56
Tableau 7-2. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par 100 000 habitants par spécialité, 2003-2004.....	57

Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 2002–2003 et 2003–2004

Annexes

Annexe A – Impact de l'exclusion des paiements de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y avec un suffixe B.....	A-1
Annexe B – Estimations démographiques nettes.....	B-1
Annexe C – Agents d'autorisation de la BDNM.....	C-1
Annexe D – Catégories de spécialités de la BDNM.....	D-1
Annexe E – Couverture pour les services de radiologie et de laboratoire rémunérés à l'acte dans la BDNM.....	E-1

Avant-propos

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) constitue une des principales sources d'information de qualité, fiable et opportune sur la santé au Canada. De plus en plus, les Canadiens se tournent vers lui afin d'obtenir une information digne de confiance. L'ICIS est un organisme pancanadien sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration compétent et actif qui concilie les secteurs de la santé et les régions canadiennes.

La collaboration est au cœur des réalisations de l'ICIS. Celui-ci fait office de centre de liaison entre les principaux acteurs de la santé : des gouvernements provinciaux et territoriaux aux régies régionales de la santé, en passant par le gouvernement fédéral, les hôpitaux, les chercheurs et les associations des professionnels des soins de santé. Cette coopération se traduit par un système d'information sur la santé fort et adapté.

L'ICIS fournit aux Canadiens des statistiques et des analyses essentielles sur leur santé et leur système de santé. Il est devenu une source indispensable d'information pour ceux qui cherchent réponse à des questions cruciales sur la prestation des soins de santé. Est-ce que le système de santé forme assez de professionnels de la santé? Utilise-t-il leurs compétences de façon optimale? Les Canadiens jouissent-ils d'un accès raisonnable aux services de santé dont ils ont besoin? Investissons-nous dans les bonnes ressources et dans le bon équipement?

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez notre site Web : www.icis.ca.

Le *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, 2002-2003 et 2003-2004* est préparé par les Ressources humaines de la santé à l'ICIS pour appuyer la planification des ressources humaines de la santé et l'analyse de leur utilisation. L'ICIS souhaite remercier les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et le groupe d'experts de l'ICIS sur les bases de données des médecins pour leur appui dans l'élaboration et la publication du présent rapport.

Préface

Les rapports précédents sur les médecins équivalents à temps plein sont les suivants :

- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 2002-2003* (2004)
- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 2001-2002* (2003)
- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 1999-2000 à 2000-2001* (2003)
- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 1998-1999 à 1999-2000* (2002)
- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 1996-1997 à 1998-1999* (2001)
- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 1993-1994 à 1995-1996* (1999)
- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 1989-1990 à 1993-1994* (1997)

Le rapport *Médecins équivalents à temps plein, comparaisons entre les provinces, méthodologie et statistiques, supplément 1990-1991*, produit en 1992 par la Division de l'information sur la santé de Santé Canada, contenait des statistiques calculées à partir des données de la Base de données sur les soins médicaux (BDSM) qui a précédé la Base de données nationale sur les médecins (BDNM). En 1995, les deux bases de données ont été transférées à l'ICIS.

La BDSM a été mise sur pied pour faire suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les soins médicaux* en 1967. Elle servait à contrôler les services fournis et les paiements versés par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. La BDNM a élargi la BDSM en y incluant de l'information sur les caractéristiques démographiques et de pratique des médecins ainsi que sur l'âge et le sexe des patients.

Introduction

La Base de données nationale sur les médecins (BDNM) est utilisée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des groupes d'intervenants médicaux et divers organismes et chercheurs du secteur privé comme source d'information pour estimer le nombre de médecins équivalents à temps plein au Canada, pour l'administration et l'évaluation des programmes ainsi que l'élaboration de politiques.

La méthodologie utilisée pour les équivalents à temps plein (ETP) a été élaborée pour :

- permettre de façon uniforme des comparaisons à l'intérieur et entre les provinces et territoires entre les effectifs des médecins;
- permettre de mesurer de façon uniforme les changements intervenus au fil des ans dans le nombre de médecins;
- tenir compte des différences de charge de travail entre les diverses spécialités.

Les chiffres doivent être utilisés avec prudence au moment de déterminer les besoins relatifs au nombre de médecins, car, à l'heure actuelle, les paiements autres qu'à l'acte ne sont pas inclus dans la méthodologie des équivalents à temps plein.

L'année de référence servant à calculer les montants repères des ETP de l'ICIS change périodiquement. Les rapports sur les médecins ETP pour les données de 1989-1990 à 1995-1996 étaient basés sur les montants repères des ETP établis selon l'année de référence 1985-1986 et ceux pour les données de 1996-1997 à 2001-2002, sur les montants repères des ETP établis selon les données de la BDNM de 1995-1996. En 2004, l'ICIS a procédé à une révision détaillée des méthodologies actuelles en matière d'ETP dans le cadre d'un projet de reconfiguration du système de la BDNM. La révision mettait l'accent sur l'application des critères de sélection des sources de paiement à différentes étapes du traitement des données relatives aux ETP. À partir de l'année de données 2002-2003, les rapports sur les médecins ETP seront produits en fonction des données de l'année de référence 2000-2001¹.

Le présent rapport inclut les résultats de 2002-2003 et de 2003-2004. Il faut noter que les résultats de 2002-2003 ont été présentés antérieurement dans la publication intitulée *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 2002-2003*. Depuis la publication précédente, l'ICIS a reçu de l'information mise à jour de plusieurs provinces et a apporté de légères modifications à ses programmes, ce qui a causé de petites différences entre cette publication et la précédente.

1. Pour obtenir plus d'information détaillée à propos des changements de l'année de référence et de l'impact potentiel sur les résultats des ETP, veuillez vous référer au *Rapport des médecins équivalents à temps plein, Canada, 2002-2003*, Annexe A (ICIS, Ottawa, 2004).

Toute question au sujet des publications ou de la BDNM doit être adressée à :

Conseiller, BDNM
Ressources humaines de la santé, ICIS
495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ontario)
K2A 4H6

Courriel : bdnm@icis.ca

Téléphone : (613) 241-7860

Télécopieur : (613) 241-8120

Notes méthodologiques

Historique

La Base de données nationale sur les médecins (BDNM) présente de l'information sur les caractéristiques démographiques des médecins et leur niveau d'activité dans le cadre du système de soins médicaux au Canada. Elle est utilisée par les gouvernements, les associations professionnelles, les sociétés d'experts-conseils, les compagnies pharmaceutiques, les chercheurs et les médias pour la planification des ressources humaines médicales et l'analyse de l'utilisation de ces dernières. La Conférence des sous-ministres de la Santé a approuvé la mise sur pied de la base de données en 1987 pour donner suite à une recommandation du Comité consultatif des ressources humaines en santé (CCRHS).

Le 1^{er} août 1995, la BDNM a été transférée à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Celui-ci a commencé à assumer les responsabilités de Santé Canada dans la gestion de la base de données. Auparavant, la gestion de la BDNM était assurée par le Groupe de travail sur les statistiques relatives aux soins médicaux (GTSSM) qui a été dissous au cours du transfert de la base de données à l'ICIS. Un groupe d'experts sur les bases de données relatives aux médecins a vu le jour en avril 1996 pour conseiller l'ICIS sur la qualité des données, la méthodologie et les questions portant sur l'élaboration des produits relatifs à la BDNM et à la Base de données médicales Southam (BDMS).

La BDNM renferme des données sur les caractéristiques démographiques et le niveau d'activité des médecins rémunérés à l'acte. Parmi les données sur le niveau d'activité, mentionnons le total des paiements, le nombre total de services, les paiements moyens par médecin et le nombre de médecins équivalents à temps plein. L'ICIS travaille avec les provinces, les territoires et les ministères à inclure des données sur les activités cliniques rémunérées en vertu d'autres régimes de remboursement (comme les salaires, les contrats et les paiements à la vacation).

Rétrospective de la mesure d'un médecin équivalent à temps plein (ETP)

Au Canada, les effectifs des médecins ont toujours été mesurés en fonction du nombre de médecins disponibles. Les données recueillies ont souvent servi à établir des rapports entre le nombre de médecins et le nombre d'habitants à des fins de comparaison ou d'analyse des changements dans le temps. Ces chiffres ont habituellement servi à mener des exercices de planification et à évaluer les décisions stratégiques. On y a eu recours en particulier dans les cas suivants :

- pour évaluer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts des soins médicaux;
- pour mener des études sur les besoins en effectifs des médecins;
- pour évaluer les tendances de la rémunération des médecins.

On a toujours considéré le nombre de médecins rémunérés à l'acte comme un indicateur économique important en matière de santé en raison du rôle important que jouent les médecins dans le cadre du système de prestation des services de santé.

Le recours au simple compte de médecins à des fins d'analyse donne à penser que tous les médecins sont sur un pied d'égalité sur le plan de leur capacité à offrir des soins aux patients. Cette méthode n'est manifestement pas plausible. En effet, certains médecins bénéficient d'une semi-retraite, d'autres travaillent à temps partiel et bon nombre ne dispensent pas de services cliniques. Même si l'on ne tient compte que des médecins rémunérés à l'acte, la disponibilité des services médicaux variera considérablement en raison des compromis que certains médecins font sur le plan du partage de leur temps entre le travail rémunéré et les loisirs. Pour tenter de produire une évaluation plus significative des effectifs de médecins, on a adopté la méthode visant à compter les médecins à temps plein et les médecins équivalents à temps plein.

Notons que le terme *revenu* utilisé dans le présent rapport correspond aux paiements bruts versés aux médecins pour les demandes de paiement de rémunération à l'acte seulement. Ces paiements ne comprennent pas les sources de paiement telles que le salaire et la vacation.

Les premières et les plus simples méthodes ayant servi à déterminer le nombre de médecins à temps plein reposaient sur l'utilisation de seuils de revenus. Un montant en dollars a été établi, et tout médecin affichant un revenu égal ou supérieur appartenait à la catégorie des médecins à temps plein. Les médecins dont la facturation globale était inférieure à ce montant n'étaient pas dénombrés. L'évaluation des effectifs de médecins qui en découlait était largement tributaire du seuil retenu. De plus, cette démarche ne tenait pas compte des services médicaux dispensés par des médecins à temps partiel. Selon le seuil retenu, cet algorithme permettait d'établir des statistiques indiquant aussi bien une sérieuse pénurie de ressources de médecins qu'un surcroît de médecins dans toutes les spécialités. Une amélioration apportée à cette première méthode consistait à dénombrer les médecins à temps partiel en tant que fraction des médecins à temps plein.

Outre les problèmes attribuables au choix arbitraire du seuil de revenu, cette démarche présente d'autres limites. Les chiffres ne se prêtent pas à une analyse de séries chronologiques, car le sous-ensemble de médecins dont le revenu est supérieur à tout montant repère fixe sera touché au fil du temps par des augmentations dans le tarif d'honoraires des provinces et des territoires. De même, la comparabilité sera faible en raison des différences dans les niveaux de prestation entre les provinces et les territoires.

Afin de tenter d'améliorer les comparaisons entre les secteurs de compétence, les spécialités et les séries chronologiques, on a établi de nouveaux seuils correspondant aux percentiles des revenus des médecins. Par exemple, au lieu de ne compter dans le groupe des personnes à temps plein que les médecins ayant touché plus de 30 000 \$, on a inclus dans cette catégorie tous ceux dont la facturation correspondait à 70 % des revenus les plus élevés des médecins. Les seuils exprimés en percentiles présentent des avantages manifestes sur ceux exprimés en dollars. Il y a rajustement automatique en cas d'augmentation dans le tarif d'honoraires. Les comparaisons entre les secteurs de compétence sont améliorées, mais rien n'indique encore que le seuil de temps plein d'une province ou territoire traduira la même intensité de

production que le seuil de temps plein d'un autre secteur de compétence. De plus, les seuils exprimés en percentiles s'ajustent implicitement en fonction des changements au fil du temps, du prix des services et selon les changements d'utilisation ou du volume des services par médecin. Des méthodes de mesure d'un ETP basées sur les revenus moyens ou médians constituent des variantes de cette méthodologie.

Élaboration d'une mesure améliorée des équivalents à temps plein

L'élaboration d'une nouvelle mesure des ETP a été entreprise en 1984 par un groupe de travail composé de représentants de Santé et Bien-être social Canada, d'organismes provinciaux de soins de santé et de conseillers universitaires. Les membres du groupe de travail ont établi qu'une mesure des ETP devait répondre aux objectifs suivants :

- offrir une base homogène permettant d'établir des comparaisons du nombre de médecins entre les provinces et les territoires et au sein de ceux-ci;
- offrir une base homogène permettant de mesurer les changements intervenus au fil du temps dans le nombre de médecins;
- tenir compte des différences dans la charge de travail entre les diverses spécialités.

Modèle conceptuel

Toutes les mesures de l'équivalence à temps plein sont jusqu'à un certain point arbitraires, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de mesure « idéale » dérivée de techniques statistiques. Le choix d'une mesure a donc été guidé par les objectifs et par la disponibilité des données. La mesure élaborée par le groupe de travail s'appuyait sur le modèle conceptuel décrit ci-dessous.

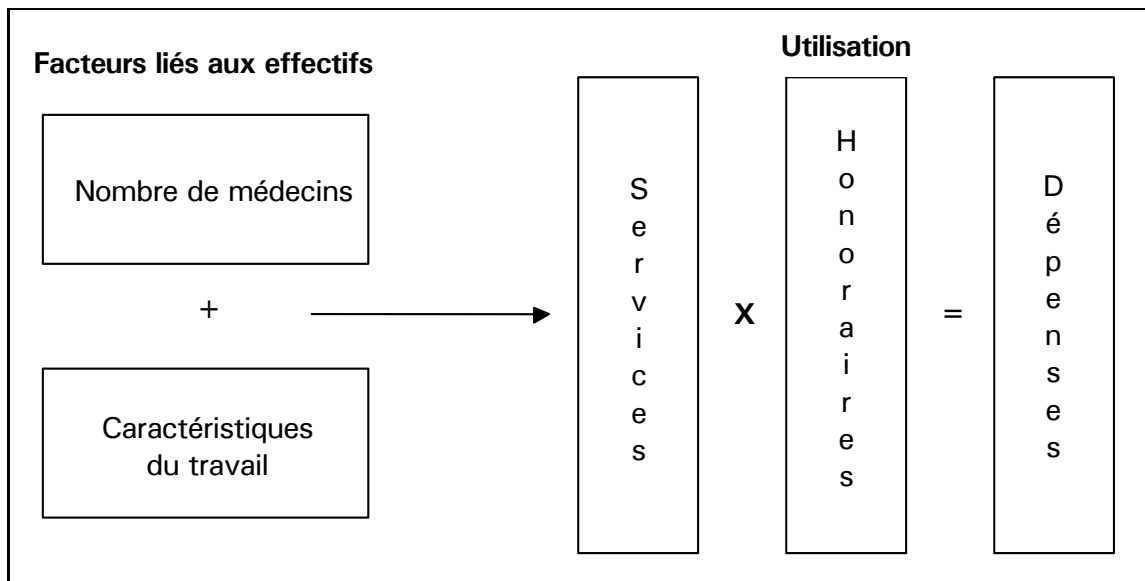


Figure 1. Relation entre le revenu et les valeurs d'ETP

Dans un contexte économique, on considère que les médecins et les heures de travail sont des éléments de mesure des effectifs. Les services dispensés par les médecins constituent l'élément de mesure le plus fondamental de l'utilisation, tandis que les dépenses sont le produit des services et des honoraires. La figure 1 illustre la relation entre ces trois variables. Les choix réalistes permettant d'établir l'équivalence à temps plein étaient 1) les heures de travail, 2) les services dispensés et 3) les paiements.

Une étude interne a déterminé que le revenu horaire des médecins rémunérés à l'acte variait beaucoup après normalisation en fonction de la spécialité. Par conséquent, une mesure de l'ETP fondée sur les heures de travail n'offrirait pas d'évaluation précise du *rendement possible* (sur le plan des services cliniques) des médecins. Étant donné que les mesures de l'ETP sont utilisées le plus souvent dans un contexte où le rendement ou les dépenses occupent une place importante, on a décidé qu'une mesure du rendement serait préférable à celle des heures de travail, qui est essentiellement une mesure de l'intrant.

Même si les services correspondent à une mesure du rendement, ils ne sont pas pondérés en fonction de l'intensité ou de la valeur. Les dépenses constituent un élément de mesure des services pondérés par les honoraires. On a donc conclu que les paiements versés aux médecins constituaient la mesure du rendement la plus pertinente permettant de déterminer l'équivalence à temps plein.

Justification

Dans le modèle adopté, le revenu brut par médecin sert à mesurer le rendement ou la charge de travail. Étant donné que le rendement varie beaucoup chez les médecins d'une même spécialité, il n'a pas semblé approprié de retenir un seul seuil pour mesurer l'équivalence à temps plein. On a donc décidé d'avoir recours à une gamme de niveaux de rendement qui seraient réalistes dans le cas d'un médecin type à temps plein.

Il fallait que cette gamme puisse être définie sur le plan statistique et, après quelques essais, on a retenu comme montants repères servant à mesurer l'équivalence à temps plein les 40^e et 60^e percentiles de la grille de paiements, ajustée et définie à l'échelle nationale.

Des simulations fondées sur d'autres percentiles ont indiqué que le nombre d'ETP était relativement peu influencé par les autres gammes de montants repères, pourvu que ces dernières étaient symétriques (p. ex. entre les 30^e et 70^e percentiles, les totaux étaient à peu près les mêmes qu'entre les 40^e et 60^e percentiles).

Caractère global

La méthodologie actuelle de l'ICIS vise à présenter un nombre pondéré de tous les médecins dispensant des soins rémunérés à l'acte dans le cadre du système de santé au Canada. Un médecin ayant touché moins que le montant repère inférieur représente une fraction d'un ETP; un médecin ayant touché des honoraires qui se situent entre les montants repères correspond à un ETP; un médecin ayant touché des honoraires plus élevés que le montant repère supérieur vaut plus d'un ETP. Dans ce dernier cas, on a voulu tenir compte du fait que de nombreux médecins ont une lourde charge de travail et que la mesure de l'ETP devrait refléter cette réalité.

Parallèlement, on s'est servi d'un algorithme intégrant des logarithmes afin d'éviter que les médecins à revenus élevés présentent un ETP très élevé (par exemple, un médecin dont

le revenu est trois fois plus élevé que le montant repère supérieur affiche un ETP de 2,1 tandis qu'un médecin dont le revenu est quatre fois plus élevé que le montant repère supérieur présente un ETP de 2,4). La figure 2 illustre la relation qui existe entre le revenu et les ETP.

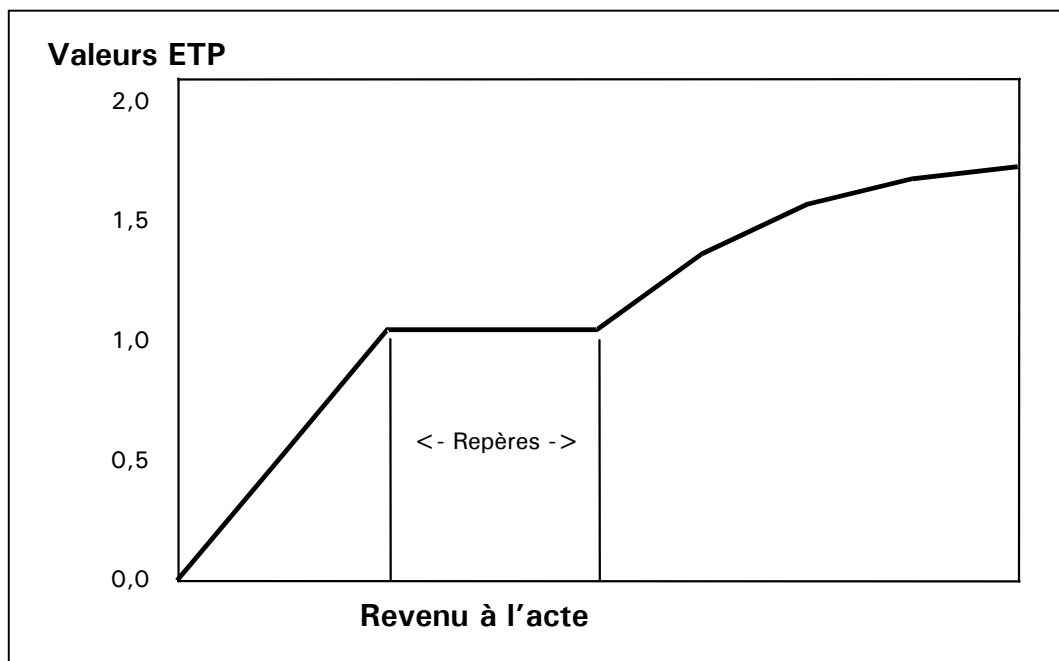


Figure 2. Relation entre le revenu et les valeurs ETP

Uniformité

Afin d'assurer l'uniformité entre les provinces et au fil du temps, il a fallu éliminer les répercussions des différents niveaux d'honoraires sur le revenu des médecins. La méthode adoptée a permis d'uniformiser les paiements versés à chacun des médecins tenant compte des différences d'honoraires entre les provinces afin de créer des montants repères nationaux pour une année de référence. Les montants repères nationaux ont ensuite été convertis aux valeurs provinciales. Chaque année, les montants repères provinciaux sont indexés en fonction des augmentations ou des diminutions d'honoraires propres à chaque spécialité.

La valeur des montants repères et le nombre de médecins ETP varient en fonction de l'année de référence utilisée pour l'analyse. Les rapports sur les médecins ETP pour les données de 1989-1990 à 1995-1996 ont utilisé les montants repères des ETP calculés à partir des données de l'année de référence 1985-1986. Ceux présentant les résultats pour les données de 1996-1997 à 2001-2002 ont utilisé les montants repères calculés à partir des données de la BDNM pour l'année de référence 1995-1996. À partir de l'année de données 2002-2003, les rapports sur les médecins ETP seront préparés en utilisant les données de l'année de référence 2000-2001².

2. Pour obtenir plus d'information détaillée à propos des changements de l'année de référence et de l'impact potentiel sur les résultats des ETP, veuillez vous référer au *Rapport des médecins équivalents à temps plein, Canada, 2002-2003*, Annexe A (ICIS, Ottawa, 2004).

Sources et collecte des données

Données de la BDNM

Les données proviennent des demandes de remboursement des médecins rémunérés à l'acte acheminées à l'ICIS par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. Les données sur les demandes de remboursement et les données démographiques connexes des médecins et des patients sont soumises au moyen de cinq fichiers, ces derniers sont énumérés ci-dessous. Les fichiers sont habituellement soumis dans les six mois suivant la fin d'un trimestre. Les fichiers qui ne respectent pas les dispositions appropriées définies dans le Manuel des spécifications pour la soumission des données de la BDNM sont retournés aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent apporter les corrections nécessaires et les soumettre de nouveau.

Voici les fichiers soumis

Titre	Description
Fichier 25	Fichier des services dentaires et autres services fournis par des professionnels de la santé autres que les médecins (ce fichier n'est pas soumis par tous les secteurs de compétence)
Fichier 30	Fichier de facturation réciproque *
Fichier 35	Fichier des profils des médecins
Fichier 50	Fichier d'utilisation (selon le code de tarif, le NIUM, le sexe et le groupe d'âge du patient)
Fichier 55	Fichier de changements aux NIUM

* Le fichier 30 ne s'applique pas à la province du Québec.

Outre les fichiers de données de la BDNM décrits plus haut, l'ICIS collecte annuellement, à un niveau agrégé, l'information sur les autres modes de paiement à partir d'une variété de sources d'information, incluant les représentants provinciaux et territoriaux membres du Groupe d'experts de l'ICIS sur les bases de données des médecins. Un sommaire de cette information est présenté dans le tableau 2 de la section Modalité de paiement : niveau de couverture de la rémunération à l'acte.

Pour obtenir une description complète de la disposition d'enregistrement de ces fichiers, veuillez consulter le *Manuel des spécifications pour la soumission des données de la BDNM*, disponible sur le site Web de l'ICIS (www.icis.ca). Pour obtenir plus d'information sur la BDNM, incluant les autres modes de paiement, veuillez communiquer avec le Conseiller, BDNM, ICIS.

Chiffres sur les ETP

On se sert de deux fichiers d'utilisation pour créer les chiffres sur les équivalents à temps plein, soit le fichier d'utilisation (fichier 50) et le fichier de facturation réciproque (fichier 30). Le fichier d'utilisation renferme tous les paiements directs pour les demandes de paiement à l'acte issues des médecins, des laboratoires et des centres de diagnostic, ainsi que les services reçus par les prestataires d'assurance-maladie à l'extérieur de leur province ou territoire mais non traités par le système de facturation réciproque (c.-à-d. essentiellement les services reçus à l'extérieur du Canada et au Québec ainsi que les services exclus de l'entente sur la facturation réciproque). Le fichier de facturation

réciproque dresse les données sur les services reçus à l'extérieur de la province ou du territoire traitées par le système de facturation réciproque. Par conséquent, chaque province et territoire achemine les données sur les services que leurs médecins ont dispensés à des patients provenant de l'extérieur de la province ou du territoire. Le Québec ne participe pas aux ententes de facturation réciproque.

Type de données : date du service offert par rapport à la date de paiement

En règle générale, les fichiers de données sur l'utilisation sont soumis en fonction d'une date de paiement pour Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan et en fonction d'une date à laquelle le service est offert pour la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon. Les secteurs de compétence ayant recours à la formule selon la date du service offert attendent six mois ou jusqu'à ce que 98 % des services soient saisis avant de soumettre les fichiers de données aux fins de traitement. Veuillez consulter le tableau 1 pour obtenir une répartition annuelle par province ou territoire selon le type de soumission des fichiers de données.

Tableau 1. Soumission des fichiers à la BDNM : date du service offert (DDS) par rapport à la date de paiement (DDP)

Province ou territoire	2002-2003		2003-2004	
	DDS	DDP	DDS	DDP
T.-N.-L.		✓		✓
Î.-P.-É.		✓		✓
N.-É.	✓		✓	
N.-B.		✓		✓
Qc	✓		✓	
Ont.	✓		✓	
Man.		✓		✓
Sask.		✓		✓
Alb.	✓		✓	
C.-B.	✓		✓	
Yn	✓		✓	

Type de données : données sur la facturation par rapport aux données sur les paiements

À l'exception du Québec, tous les secteurs de compétence soumettent des données sur les paiements. Les données sur la facturation reflètent le montant total que les médecins ont facturé au régime provincial ou territorial des services médicaux pour un code de tarif particulier. Les données sur les paiements reflètent ce que l'on a réellement payé aux médecins. Le montant payé correspondrait au montant facturé moins les ajustements appliqués attribuables aux valeurs des seuils atteints, au plafonnement des revenus ou aux dispositions de récupération.

À partir de 2001-2002, les données des paiements de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y, avec un suffixe B, sont exclus des calculs des effectifs des médecins équivalents à temps plein présentés dans ce rapport. L'annexe A présente de l'information sur l'historique de ce changement dans la méthodologie et l'impact sur les résultats des effectifs des médecins équivalents à temps plein de cette modification.

Modalité de paiement : niveau de couverture de la rémunération à l'acte

Les statistiques sur les médecins ETP reposent sur les paiements des médecins rémunérés à l'acte seulement. Plusieurs autres formes de paiement, comme le salaire et la vacation, sont utilisées de façon courante dans les secteurs de compétence. Les autres formes de remboursement ne sont actuellement pas soumises à la BDNM de façon détaillée et sont donc exclues des statistiques qui figurent dans le présent rapport. La figure 3 présente les estimations actuelles des autres paiements, par secteur de compétence, en pourcentage du total des paiements aux médecins.

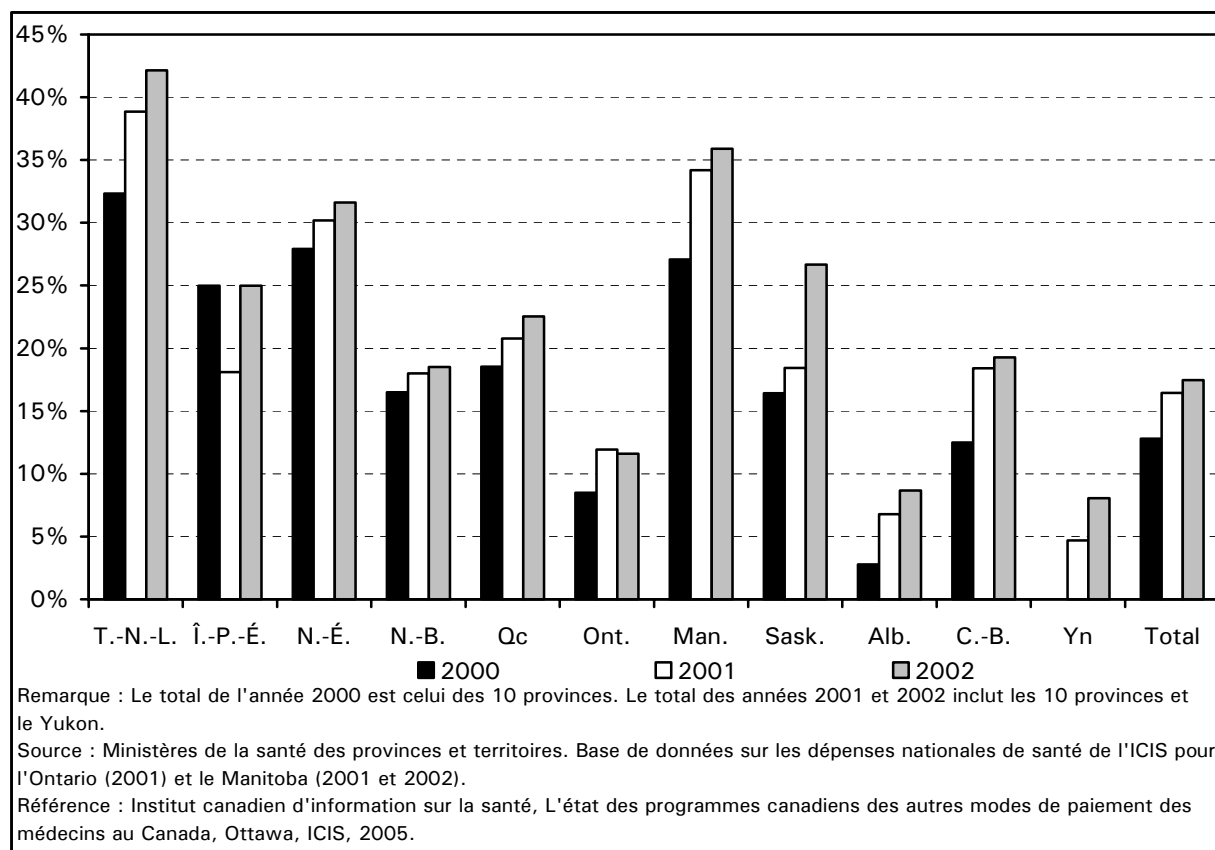


Figure 3. Autres paiements cliniques aux médecins en pourcentage du total des paiements aux médecins de 2000-2001 à 2002-2003.

Veillez prendre note que chaque secteur de compétence définit avec son groupe de médecins si un service devrait être remboursé à partir d'un régime de rémunération à l'acte ou d'un autre régime de rémunération. Par conséquent, un secteur de compétence pourrait rembourser un service à partir d'un régime de rémunération à l'acte, tandis qu'un autre

secteur pourrait rembourser le même service à partir d'un autre régime de rémunération, ce dernier n'apparaissant pas dans ce rapport. De plus, les secteurs de compétence pourraient avoir des façons différentes d'allouer les autres paiements aux médecins. Par exemple, les autres paiements pourraient représenter une part relativement peu importante du revenu de la plupart des médecins d'une province, tandis que dans une autre province, les autres paiements peuvent représenter une part importante du revenu de certains médecins alors que le revenu d'autres médecins serait surtout composé de paiements dans le cadre d'un régime de rémunération à l'acte. Ces variations entre secteurs de compétence peuvent jouer sur les résultats relatifs aux paiements moyens et aux ETP.

Il est important de noter que l'étendue de l'information sur les paiements versés aux médecins qui est soumise à la Base de données nationale des médecins varie d'une province ou territoire à l'autre. Les tableaux 2-1 et 2-2 présentent un résumé des données sur les paiements soumises à la Base de données nationale des médecins en indiquant les données incluses ou non dans les calculs d'ETP.

Tableau 2-1. Données sur les paiements soumises à la BDNM et critères d'inclusion et d'exclusion utilisés pour calculer les équivalents à temps plein, 2002-2003 (en dollars courants)

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Données sur les paiements de la BDNM incluses dans les calculs des équivalents à temps plein											
Régime d'assurance-maladie, paiements à l'acte	111 260 135	31 669 624	238 891 345	203 992 267	1 824 181 286	3 998 322 765	292 285 076	272 249 371	1 046 965 949	1 451 123 355	9 470 941 174
Paiements provenant de la facturation réciproque	935 720	314 671	7 211 809	4 373 777	s.o.	15 723 423	8 060 069	5 234 437	33 143 060	15 301 988	90 298 954
Sous-total - paiements inclus dans les calculs des équivalents à temps plein	112 195 855	31 984 295	246 103 155	208 366 044	1 824 181 286	4 014 046 188	300 345 146	277 483 807	1 080 109 008	1 466 425 343	9 561 240 127
Données sur les paiements de la BDNM exclus des calculs des équivalents à temps plein											
Médecins dont le total des paiements est inférieur ou égal à 0\$	(399)	0	0	0	0	0	(471)	(389)	0	0	(1 259)
Tous les paiements versés à des médecins d'autres provinces, territoires ou pays*	426 730	0	0	6 244 372	9 276 540	47 843 254	0	912 392	0	1 073 937	65 777 225
Paiements de salaire et de vacation**	0	0	0	54 097 121	0	0	0	0	0	0	54 097 121
Primes de fidélisation en milieu rural***	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 976 882	15 976 882
Paiements des commission des accidents du travail	0	0	0	0	70 188 053	0	0	0	0	23 094 663	93 282 716
Compagnie d'assurance provinciale ou territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 404 027	8 404 027
Paiements versés aux établissements et aux spécialistes en radiologie et en pathologie	15 687 998	2 166 718	2 977 708	26 266 951	215 427 506	1 387 093 488	45 187 271	18 510 368	147 178 598	442 284 448	2 302 781 054
Facturation pro forma	0	0	0	0	0	0	0	19 129 962	0	0	19 129 962
Sous-total - paiements exclus des calculs des équivalents à temps plein	16 114 330	2 166 718	2 977 708	86 608 444	294 892 099	1 434 936 741	45 186 800	38 552 332	147 178 598	490 833 957	2 559 447 727
Total des données sur les paiements soumis à la BDNM	128 310 185	34 151 013	249 080 863	294 974 488	2 119 073 385	5 448 982 929	345 531 946	316 036 140	1 227 287 606	1 957 259 300	12 120 687 854

* Inclut les paiements versés à des médecins d'autres provinces, territoires ou pays, tous modes et sources de paiement confondus.

** Exclut les paiements de salaire et de vacation versés à des médecins d'autres provinces, territoires ou pays.

*** Inclut les primes de fidélisation en milieu rural versées selon tout mode de paiement (p. ex. commission des accidents du travail ou compagnie d'assurance).

Remarque : Les nombres ont été indépendamment arrondis au dollar près.

s.o. = sans objet

Tableau 2-2. Données sur les paiements soumises à la BDNM et critères d'inclusion et d'exclusion utilisés pour calculer les équivalents à temps plein, 2003-2004 (en dollars courants)

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Données sur les paiements de la BDNM incluses dans les calculs des équivalents à temps plein											
Régime d'assurance-maladie, paiements à l'acte	137 222 996	35 438 355	252 196 420	215 553 286	1 973 492 483	4 100 167 766	308 041 219	285 764 820	1 046 965 949	1 479 482 234	9 834 325 528
Paiements provenant de la facturation réciproque	1 134 270	347 314	7 684 677	4 675 273	s.o.	15 975 519	8 391 642	5 358 554	33 143 060	16 391 921	93 102 230
Sous-total - paiements inclus dans les calculs des équivalents à temps plein	138 357 266	35 785 669	259 881 097	220 228 560	1 973 492 483	4 116 143 285	316 432 861	291 123 373	1 080 109 008	1 495 874 156	9 927 427 758
Données sur les paiements de la BDNM exclus des calculs des équivalents à temps plein											
Médecins dont le total des paiements est inférieur ou égal à 0\$	(40)	0	0	(373)	0	0	(1 918)	(481)	0	0	(2 812)
Tous les paiements versés à des médecins d'autres provinces, territoires ou pays*	431 271	0	0	6 509 230	9 698 170	55 516 039	0	615 645	0	2 134 545	74 904 899
Paiements de salaire et de vacation**	0	0	0	73 389 272	0	0	0	0	0	0	73 389 272
Primes de fidélisation en milieu rural***	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 619 174	32 619 174
Paiements des commission des accidents du travail	0	0	0	0	70 892 451	0	0	0	0	23 571 095	94 463 546
Compagnie d'assurance provinciale ou territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 769 909	8 769 909
Paiements versés aux établissements et aux spécialistes en radiologie et en pathologie	18 920 139	2 317 580	3 033 692	27 018 768	237 165 096	1 447 852 740	46 643 841	19 127 208	153 272 455	463 954 307	2 419 305 825
Facturation pro forma	0	0	0	0	0	0	0	20 964 450	0	0	20 964 450
Sous-total - paiements exclus des calculs des équivalents à temps plein	19 351 370	2 317 580	3 033 692	106 916 896	317 755 717	1 503 368 779	46 641 923	40 706 822	153 272 455	531 049 030	2 724 414 263
Total des données sur les paiements soumis à la BDNM	157 708 636	38 103 249	262 914 789	327 145 456	2 291 248 200	5 619 512 064	363 074 784	331 830 196	1 233 381 463	2 026 923 186	12 651 842 021

*Inclut les paiements versés à des médecins d'autres provinces, territoires ou pays, tous modes et sources de paiement confondus.

**Exclut les paiements de salaire et de vacation versés à des médecins d'autres provinces, territoires ou pays.

***Inclut les primes de fidélisation en milieu rural versées selon tout mode de paiement (p. ex. commission des accidents du travail ou compagnie d'assurance).

Remarque : Les nombres ont été indépendamment arrondis au dollar près.

s.o. = sans objet

Données démographiques

Les données démographiques canadiennes utilisées dans la présente publication sont compilées par la Division de la démographie de Statistique Canada. Statistique Canada prépare sur demande spéciale des estimations sur la « population assurée » qui serviront à la BDNM. Cette population correspond au nombre de personnes ayant reçu des services médicaux payés par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. La population assurée équivaut à la population totale moins les membres des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et les détenus des pénitenciers fédéraux et provinciaux. Les services médicaux de ces groupes de personnes sont couverts par un régime fédéral d'assurance-maladie. Les estimations sont établies pour le 1^{er} octobre d'une année donnée et sont révisées annuellement. Veuillez consulter l'annexe B pour obtenir les données démographiques nettes.

Avis aux lecteurs : Les lecteurs qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur les données obtenues grâce à la collaboration de Statistique Canada peuvent se procurer des exemplaires de publications connexes par la poste en s'adressant à : Vente de publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9, ou en composant le (613) 951-7277 ou le numéro sans frais 1-800-267-6677. Ils peuvent également acheminer leur commande par télécopieur au (613) 951-1584.

Qualité des données

Mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation

Les fichiers de la BDNM proviennent des systèmes administratifs provinciaux et territoriaux et des vérifications des données sont effectuées avant le traitement des fichiers de la BDNM. L'ICIS ne disposant d'aucune méthode de contrôle sur ces vérifications, tous les fichiers de données qu'il reçoit font l'objet de mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation de la BDNM. L'étendue de ces mesures est limitée car on ne peut confirmer les données auprès de la source. Parmi les mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation utilisées, mentionnons un examen du nombre total d'enregistrements, du nombre de services et du montant en dollars de chaque fichier, la vérification de chaque valeur dans les champs par rapport aux valeurs acceptables, la vérification des codes de tarif invalides, la vérification des numéros d'identification unique du médecin (NIUM) dont la disposition n'est pas logique ainsi qu'un examen logique des données traitées. Les fichiers non conformes aux mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation sont retournés aux fournisseurs de données afin qu'ils soient corrigés et retransmis.

Autres vérifications de la qualité des données

Le nombre de services, les montants en dollars ainsi que d'autres indicateurs économiques sont validés par rapport aux données des années antérieures et aux rapports annuels provinciaux et territoriaux.

Les fournisseurs de données ont l'occasion de revoir leurs propres données pour en déterminer la validité et la cohérence. Avant sa diffusion, la présente publication a été revue et autorisée à être publiée par les agents d'autorisation des régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. Pour obtenir la liste complète des agents d'autorisation provinciaux et territoriaux, veuillez consulter l'annexe C.

Définition des données

Médecins rémunérés à l'acte

Un médecin rémunéré à l'acte est défini comme étant un médecin ayant facturé au moins un cent au régime de rémunération à l'acte d'un secteur de compétence. Seuls les paiements provenant de régimes de rémunération à l'acte sont inclus dans ce rapport. Par exemple, si un médecin a facturé 1 \$ au régime de rémunération à l'acte et reçu 200 000 \$ d'autres régimes de rémunération, seul le 1 \$ apparaît dans le rapport.

Équivalent à temps plein

L'équivalent à temps plein est une mesure utilisée pour estimer si un médecin travaille à temps plein par opposition à temps partiel.

Province ou territoire d'exercice

La province ou le territoire d'exercice correspondent au lieu où le médecin est inscrit et reçoit des paiements du régime provincial ou territorial d'assurance-maladie. Des médecins peuvent exercer dans plus d'une région au cours d'un exercice financier donné. Par exemple, un médecin peut déménager d'un secteur de compétence à un autre au cours d'un exercice financier ou dispenser des services dans deux secteurs de compétence de façon régulière (p. ex. un médecin offrant des services dans des régions frontalières, comme Ottawa-Gatineau). Cette situation peut occasionner un compte double des médecins, sauf à l'échelle nationale, où les comptes des médecins ne sont pas basés sur la province ou le territoire d'exercice.

Il est important de souligner qu'en 2000-2001, la Saskatchewan a changé sa politique permettant aux médecins titulaires d'un permis de remplaçant, octroyé par le Collège des médecins et chirurgiens de la Saskatchewan depuis plus de 11 mois, d'obtenir leur propre numéro de facturation. Le changement apporté à la politique s'adressait aussi aux remplaçants qui pratiquaient depuis peu de temps et dont le collège appuyait les médecins avec l'intention d'établir une pratique pour une période de plus de 11 mois. Cette politique a été révisée de nouveau en avril 2001 et elle s'applique maintenant aux remplaçants qui ont l'intention de pratiquer pour une période de plus de trois mois. Au cours des années précédentes, ces médecins remplaçants auraient facturé leurs soins par l'entremise d'un médecin parrain (*sponsoring physician*) qui possédait un numéro de facturation. Ce changement dans la politique augmente le nombre de médecins ou de médecins équivalents à temps plein et, du coup, réduit les paiements moyens.

Spécialité

La désignation des spécialités des médecins figurant dans la BDNM est attribuée par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie et ces spécialités sont regroupées dans la BDNM par l'équivalent national. Parmi les deux spécialités, la spécialité reconnue la plus récente et la spécialité établie par le régime de rémunération, on utilise la dernière aux fins de préparation du présent rapport.

Dans trois provinces, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Colombie-Britannique, les données sur les spécialistes en santé publique sont comprises dans les chiffres sur la médecine familiale. Pour toutes les provinces et les territoires, les spécialistes non agréés et la médecine communautaire sont également regroupés avec la médecine familiale, sauf en Ontario où la médecine communautaire, la santé publique, la médecine du travail et la pédocardiologie sont considérées comme faisant partie de la médecine interne. Celle-ci englobe des sous-spécialités, dont la cardiologie, la gastro-entérologie, l'hématologie, la rhumatologie, la génétique et l'oncologie médicale. La psychiatrie comprend la neuropsychiatrie. La neurologie tient compte des spécialistes en EEG et la physiatry comprend les spécialistes en électromyographie. Les spécialistes dotés de la double spécialité ophtalmologie/oto-rhino-laryngologie sont regroupés avec les ophtalmologues.

De plus, à l'Île-du-Prince-Édouard, le petit nombre de plasticiens et d'urologues est regroupé avec la chirurgie générale pour des raisons de respect de la vie privée et de confidentialité.

Au Québec, les médecins peuvent avoir deux situations différentes qui comprennent deux spécialités différentes : une pour la facturation à l'intérieur de la province et une pour la facturation à l'extérieur de la province. Ces deux situations différentes apparaissent dans le fichier 35 (fichier des profils des médecins) comme deux enregistrements différents avec le même numéro d'identification unique du médecin, d'où les enregistrements en double dans le fichier quand il s'agit de médecins individuels. Seul le deuxième enregistrement est retenu dans la BDNM. Cela donne lieu à une attribution erronée de la spécialité pour certains paiements. Environ 100 médecins par année sont touchés par cette attribution erronée.

En 2001-2002, la Saskatchewan a changé sa façon de payer les spécialistes certifiés à l'étranger. Avant avril 2001, ces médecins étaient regroupés et payés comme des médecins de famille. Depuis avril 2001, les spécialistes certifiés à l'étranger de la Saskatchewan sont regroupés avec les spécialistes et reçoivent des paiements à 90 % des taux pour les codes de tarif de spécialistes et à 100 % pour des codes de tarif où les taux sont identiques pour les spécialistes et les médecins de famille. Par conséquent, certains médecins de famille sont maintenant regroupés avec les médecins spécialistes, ce qui fait augmenter les effectifs des médecins spécialistes et diminuer les effectifs des médecins de famille.

Pour obtenir une liste complète des désignations des spécialités et leurs regroupements, veuillez consulter l'annexe D.

Numéro d'identification unique du médecin (NIUM)

Un identificateur unique est créé par la province ou le territoire à l'aide de composantes du prénom et du nom de famille du médecin (brouillés au moyen d'un algorithme), sa date de naissance, son sexe et le lieu d'obtention de son diplôme.

Calculs

Nombres

Tous les nombres s'appuient sur le nombre de médecins recevant des paiements de chacun des régimes provinciaux suivant la formule de la rémunération à l'acte. Les totaux du Canada correspondent à la somme des totaux des provinces. Les médecins inscrits simultanément dans plus d'une province figureront à titre de médecins distincts dans chaque province et seront comptés en double à l'échelle nationale.

Mesure de l'ETP

1. Choisir une année de référence pour l'estimation. L'année de référence en cours est 2000-2001.
2. Créer une base de données nationale sur l'ETP en fonction de l'année de référence.
 - Choisir dans la BDNM tous les enregistrements ayant trait aux médecins qui ont reçu au moins un paiement pour un ou des services rémunérés à l'acte au cours de chacun des trimestres de l'année de référence, d'un ou de plusieurs secteurs de compétence.
 - Éliminer les disparités interprovinciales des paiements attribuables à des grilles d'honoraires différentes. Pour ce faire, appliquer au revenu brut de chaque médecin l'indice pertinent tiré du Rapport sur les tarifs d'honoraires des médecins (RTHM).
 - Créer un fichier à l'échelle nationale pour chacune des dix-sept spécialités médicales correspondant aux groupes de spécialités médicales présentés dans le rapport des médecins équivalents à temps plein. Une seule spécialité à l'échelle nationale est assignée aux médecins, soit celle de laquelle ceux-ci ont retiré la plupart de leurs paiements. Les fichiers de données à l'échelle nationale pour les spécialités médicales contiennent le total des paiements de chaque médecin pour l'année de référence.

Remarque : On n'établit pas de statistiques sur l'ETP relativement aux médecins appartenant aux spécialités de la radiologie ou de la médecine de laboratoire. Les médecins rémunérés dans plus d'une spécialité au cours d'une année sont intégrés à la spécialité pour laquelle ils ont perçu la plupart de leurs honoraires.

3. Calculer les montants repères inférieurs et supérieurs pour l'année de référence.
 - Dans chaque spécialité, établir l'ordre des montants de paiement et répartir les médecins en fonction des niveaux de paiement.

- Établir le montant figurant au 40^e percentile comme étant le montant repère inférieur national et celui qui figure au 60^e percentile comme étant le montant repère supérieur national.
 - Pour calculer les montants repères inférieurs et supérieurs des provinces, rajuster les montants repères nationaux à l'aide de l'indice tiré du RTHM.
4. Calculer les montants repères pour des années autres que l'année de référence.
 - Indexer les montants repères provinciaux pour chaque spécialité en fonction des pourcentages de hausse ou de baisse annuelle des tarifs d'honoraires propres à chaque spécialité.
 5. Créer une base de données des ETP pour l'estimation.
 - Choisir dans la BDNM tous les enregistrements ayant trait aux médecins qui ont reçu au moins un paiement au cours d'un exercice financier pour des services rémunérés à l'acte rendus dans leur province d'exercice à des patients habitant dans cette province.
 - Pour chaque province et chaque spécialité médicale, créer un fichier qui englobe le montant total facturé par chaque médecin au cours de l'exercice financier.
 6. Calculer les statistiques relatives aux ETP.
 - Compter le nombre de médecins dont les paiements se situent entre les montants repères ou qui sont égaux à ceux-ci comme un ETP.
 - Compter le nombre de médecins recevant des paiements inférieurs au montant repère inférieur comme une fraction d'ETP correspondant au rapport entre le montant des paiements et le montant repère inférieur.
 - Compter le nombre de médecins dont les paiements sont supérieurs au montant repère supérieur en faisant appel à une relation log-linéaire, c'est-à-dire calculer un ETP plus le logarithme du rapport entre le montant des paiements et le montant repère supérieur.

Limites des données

Données exclues

Les services médicaux couverts par des tiers, tels que l'assurance-hospitalisation et l'indemnisation des victimes d'accidents du travail, ne sont pas compris dans le présent rapport. Certaines catégories de personnes sont également exclues, notamment le personnel des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que les détenus des pénitenciers fédéraux et provinciaux qui sont couverts par d'autres programmes publics (ces personnes représentent moins de la moitié d'un pour cent de la population totale).

Certains paiements effectués directement par les patients sont également omis; par exemple, les montants excédant les honoraires des médecins ou la surfacturation des médecins et les coûts de la chirurgie plastique pratiquée à des fins esthétiques.

Les données du Yukon ne sont actuellement pas incluses dans le rapport sur les médecins équivalents à temps plein et le rapport sur les paiements moyens par médecin de l'ICIS. À l'heure actuelle, il n'existe pas de montants repères des équivalents à temps plein (ETP) pour les groupes de spécialité médicale du Yukon. Les montants repères des ETP sont nécessaires afin d'exécuter les calculs pour le rapport sur les médecins équivalents à temps plein ainsi que celui sur les paiements moyens par médecin. L'ICIS déploiera des efforts afin d'établir les montants repères des ETP pour le Yukon, permettant ainsi l'inclusion des résultats de ce dernier dans les futurs rapports sur les paiements moyens par médecin et sur les médecins équivalents à temps plein.

Chiffres négatifs

Des chiffres négatifs pourraient figurer dans les tableaux de données en raison des ajustements qui ont été appliqués par les provinces et territoires à l'égard des paiements. Ils constituent des anomalies dans les données et devraient être traités comme il se doit. Ces chiffres négatifs sont exclus du rapport sur les paiements moyens par médecin ainsi que du rapport sur les médecins équivalents à temps plein.

Attribution des spécialités

On demande aux provinces et aux territoires de présenter de l'information sur deux catégories de spécialités dans les fichiers de la BDNM, soit la spécialité reconnue la plus récente ainsi que la spécialité du régime de rémunération. On entend par « spécialité reconnue la plus récente » la spécialité la plus récente acquise du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, du Collège des médecins du Québec ou du Collège des médecins de famille du Canada. La spécialité figurant au régime de rémunération peut être différente ou non de la spécialité reconnue la plus récente et devrait correspondre au domaine de spécialité dans lequel le médecin dispense la plupart de ses services. La spécialité figurant au régime de rémunération n'est pas fournie par toutes les provinces et tous les territoires.

Dans le présent rapport, on utilise la spécialité figurant au régime de rémunération. Les provinces et les territoires peuvent présenter des renseignements sur la spécialité reconnue la plus récente en l'absence d'information sur la spécialité figurant au régime de rémunération. La spécialité reconnue la plus récente peut coïncider ou non avec le genre de pratique qu'exerce un médecin en réalité.

De plus, on attribue à un médecin ayant exercé plus d'une spécialité au cours d'un exercice financier la spécialité lui ayant permis d'obtenir la plupart de ses revenus.

Les statistiques de l'ICIS sur les médecins équivalents à temps plein peuvent différer des statistiques annuelles provinciales et territoriales en raison des différences dans la façon de regrouper les spécialités. Par exemple, l'ICIS regroupe la neuropsychiatrie avec la psychiatrie tandis qu'au Québec, on la rattache à la neurologie. L'ICIS englobe l'électromyographie avec la physiothérapie, ce qui n'est pas le cas au Québec. Chacune des sous-spécialités regroupées sous la spécialité de la médecine interne à l'ICIS est rapportée séparément dans le rapport sur les statistiques annuelles de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Veuillez consulter l'annexe D pour obtenir les regroupements de spécialités à l'ICIS.

Médecins en radiologie et pathologie (laboratoire)

Les radiologistes, les pathologistes ainsi que les directeurs de laboratoire sont exclus de ce rapport. On a tenu compte des paiements effectués dans le cas des services de radiologie et de laboratoire dispensés par un médecin qui n'est pas un radiologiste, un pathologiste, ni un directeur de laboratoire. Les paiements d'honoraires versés aux radiologistes ou aux pathologistes dans le cadre du régime d'assurance-maladie sont nuls ou minimes dans les quatre provinces atlantiques, relativement faibles au Québec, mais importants dans les autres provinces. Par l'omission de ces paiements dans toutes les provinces, on rend les données plus comparables. Veuillez consulter l'annexe E pour obtenir de l'information sur la nature des paiements à l'acte dans le cas des services de radiologie et de laboratoire qui sont compris dans les fichiers de données de la BDNM, mais exclus du présent rapport.

Données de 2002-2003

Les résultats des équivalents à temps plein pour l'exercice financier 2002-2003, publiés auparavant dans le rapport de l'ICIS intitulé *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada, 2002-2003*, ont été mis à jour. Les données de 2002-2003 du présent rapport reflètent l'information mise à jour pour les provinces suivantes: l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, la Saskatchewan, l'Alberta, l'Ontario et le Manitoba. Le Québec a resoumis les données pour l'année 2002-2003, affectant toutes les séries de données de 2002-2003 présentées dans ce rapport. Pour le reste des provinces, les valeurs des hausses et des baisses des tarifs d'honoraires, utilisées dans le calcul des montants repères, ont été mises à jour et affectent également toutes les séries de données de 2002-2003.

De plus, un changement a été apporté à la programmation en raison de la découverte de certains paiements de médecins qui n'étaient pas sommés au niveau d'un seul unique médecin. Ce changement affecte toutes les séries de données dans ce rapport pour l'ensemble des secteurs de compétence.

Respect de la vie privée et confidentialité

L'ICIS a recours à plusieurs mesures de protection afin d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité des données sur les médecins. En voici quelques-unes :

Numéro d'identification unique du médecin (NIUM)

Le nom des médecins n'est pas utilisé dans les fichiers provinciaux et territoriaux. Le fournisseur de données élabore plutôt un numéro d'identification unique du médecin (NIUM) par l'utilisation d'éléments du nom du médecin, sa date de naissance, son sexe et l'endroit d'obtention de son doctorat en médecine. La partie nominale du NIUM est brouillée à l'aide d'un algorithme connu uniquement de la province ou du territoire. Cet algorithme est le même pour tous les secteurs de compétence. Le NIUM permet d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité du médecin et de faciliter le suivi du cheminement professionnel du médecin au Canada.

Suppression de données

Dans la préparation du rapport sur les médecins équivalents à temps plein à des fins de publication, l'ICIS supprime les données pour les groupes de spécialité médicale ne possédant que de un à quatre médecins à l'intérieur d'un secteur de compétence. Ces données supprimées sont exclues de tous les nombres, tant des ETP que du nombre de médecins. Les données supprimées sont exclues des résultats rapportés dans les secteurs de compétence ainsi que des résultats rapportés dans la colonne *Total*.

Politique sur l'accès et la diffusion des données de la BDNM

La diffusion des données de la BDNM est régie par la Politique sur l'accès et la diffusion des données de la BDNM établie par les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et gérée par l'ICIS. Selon le type de client, le niveau de données agrégées, la province ou le territoire et l'indicateur d'intérêt, l'ICIS peut ne pas être en mesure de diffuser les données au client sans l'autorisation préalable de la province ou du territoire. Par ailleurs, les cellules contenant entre une et quatre observations sont supprimées et ces observations sont agrégées au prochain niveau. Cette mesure est en place pour aider à assurer le respect de la vie privée et la confidentialité des médecins.

Politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée et la confidentialité

La diffusion des données de la BDNM, qu'il s'agisse d'un produit courant ou d'une demande spéciale, est régie par les *Principes et politiques pour la protection des renseignements personnels sur la santé et politiques pour l'information sur l'établissement*. Pour obtenir de plus amples renseignements, y compris un exemplaire du document sur les politiques et les procédures, veuillez vous référer au site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Produits et services

Trois types de produits sont issus de la BDNM : les demandes ad hoc, les publications et les projets spéciaux. Les demandes ad hoc représentent en général de courtes requêtes qui ne nécessitent pas de ressources importantes en matière de programmation. Parmi les demandes ad hoc les plus courantes, mentionnons le nombre de services et les sommes en dollars par code de tarif particulier ou par intervention. La plupart des demandes ad hoc peuvent être traitées au moyen des rapports standards qui sont préparés annuellement. Voici les publications qui existent actuellement :

- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, Canada*
- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada*
- *Rapport sur les catégories du système de groupement national, Canada*
- *Rapport sur la facturation réciproque, Canada*

Pour obtenir de l'information sur les années des publications et sur les périodes couvertes par ces rapports, veuillez vous référer au site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Les projets spéciaux nécessitent une planification et l'affectation de ressources supplémentaires. Pour connaître les coûts afférents à ces produits et services, veuillez communiquer avec les Ressources humaines de la santé à l'ICIS.

Tableaux de données

Tableau 1-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le type d'exercice

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2002-2003											
Médecine familiale	333,57	104,05	621,48	474,61	5 368,97	9 580,18	712,09	767,83	2 432,58	3 312,79	23 708,15
Spécialités médicales	155,17	23,61	209,79	208,98	3 633,51	6 094,69	505,76	292,93	1 110,00	1 569,46	13 803,90
Spécialités chirurgicales	96,42	24,49	211,19	168,25	1 634,44	2 729,97	220,42	211,19	549,31	738,03	6 583,71
Total des spécialités	251,59	48,10	420,98	377,23	5 267,95	8 824,66	726,18	504,12	1 659,31	2 307,49	20 387,61
Total des médecins	585,16	152,15	1 042,46	851,84	10 636,92	18 404,84	1 438,27	1 271,95	4 091,89	5 620,28	44 095,76
2003-2004											
Médecine familiale	344,91	106,24	627,25	471,70	5 386,62	9 365,22	707,80	744,40	2 321,18	3 364,63	23 439,95
Spécialités médicales	164,56	27,67	212,27	208,57	3 710,08	5 979,96	504,81	281,49	1 049,81	1 599,88	13 739,10
Spécialités chirurgicales	97,61	26,79	214,63	173,52	1 626,82	2 740,45	218,25	203,12	524,38	755,50	6 581,07
Total des spécialités	262,17	54,46	426,90	382,09	5 336,90	8 720,41	723,06	484,61	1 574,19	2 355,38	20 320,17
Total des médecins	607,08	160,70	1 054,15	853,79	10 723,52	18 085,63	1 430,86	1 229,01	3 895,37	5 720,01	43 760,12

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 1-2. Variation en pourcentage dans les médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le type d'exercice

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2002-2003 à 2003-2004											
Médecine familiale	3,40	2,10	0,93	-0,61	0,33	-2,24	-0,60	-3,05	-4,58	1,56	-1,13
Spécialités médicales	6,05	17,20	1,18	-0,20	2,11	-1,88	-0,19	-3,91	-5,42	1,94	-0,47
Spécialités chirurgicales	1,23	9,39	1,63	3,13	-0,47	0,38	-0,98	-3,82	-4,54	2,37	-0,04
Total des spécialités	4,21	13,22	1,41	1,29	1,31	-1,18	-0,43	-3,87	-5,13	2,08	-0,33
Total des médecins	3,75	5,62	1,12	0,23	0,81	-1,73	-0,52	-3,38	-4,80	1,77	-0,76

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Basé sur les paiements bruts.

L'année de référence est 2000-2001.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez consulter les tableaux 4-1 à 5-21 pour des notes complémentaires détaillées par spécialité.

Tableau 2-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par spécialité, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	333,57	104,05	621,48	474,61	5 368,97	9 580,18	712,09	767,83	2 432,58	3 312,79	23 708,15
Spécialités médicales	155,17	23,61	209,79	208,98	3 633,51	6 094,69	505,76	292,93	1 110,00	1 569,46	13 803,90
Médecine interne	72,09	11,95	62,70	85,46	1 432,16	2 320,31	161,04	121,04	347,68	521,31	5 135,74
Neurologie	5,55	*	7,13	15,65	183,03	190,49	15,50	17,17	40,92	64,50	539,94
Psychiatrie	22,63	3,33	46,06	26,81	801,49	1 704,78	117,37	43,40	317,11	419,33	3 502,31
Pédiatrie	21,38	3,87	16,24	23,76	465,21	753,50	87,37	33,48	178,04	169,94	1 752,79
Dermatologie	5,42	*	8,77	5,09	165,35	157,31	10,69	4,42	39,67	48,59	445,31
Physiatrie	s.o.	s.o.	4,64	3,47	85,49	136,46	13,43	3,61	14,70	22,25	284,05
Anesthésie	28,10	4,46	64,25	48,74	500,78	831,84	100,36	69,81	171,88	323,54	2 143,76
Spécialités chirurgicales	96,42	24,49	211,19	168,25	1 634,44	2 729,97	220,42	211,19	549,31	738,03	6 583,71
Chirurgie générale	23,75	10,97	48,58	33,99	371,77	652,13	56,61	50,06	116,57	137,33	1 501,76
Chir. thoracique/cardiovasculaire	2,25	s.o.	13,51	8,38	58,48	53,10	14,34	8,41	22,20	46,98	227,65
Urologie	7,30	*	18,55	13,98	124,95	208,75	10,46	13,80	32,52	59,07	489,38
Chirurgie orthopédique	14,32	4,34	27,45	27,87	230,67	387,79	34,82	31,14	84,35	110,41	953,16
Chirurgie plastique	4,97	†	11,22	11,76	79,67	157,87	13,90	13,17	37,61	48,79	378,96
Neurochirurgie	*	s.o.	*	3,31	40,52	60,26	*	6,82	17,09	28,36	156,36
Ophthalmologie	11,38	3,45	44,75	26,44	248,04	400,86	25,60	36,75	85,15	137,08	1 019,50
Oto-rhino-laryngologie	11,53	*	8,63	14,25	147,40	199,89	12,37	14,27	37,74	55,09	501,17
Obstétrique/gynécologie	20,92	5,73	38,50	28,27	332,94	609,32	52,32	36,77	116,08	114,92	1 355,77
Total des spécialités	251,59	48,10	420,98	377,23	5 267,95	8 824,66	726,18	504,12	1 659,31	2 307,49	20 387,61
Total des médecins	585,16	152,15	1 042,46	851,84	10 636,92	18 404,84	1 438,27	1 271,95	4 091,89	5 620,28	44 095,76

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Basé sur les paiements bruts.

L'année de référence est 2000-2001.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez consulter les tableaux 4-1 à 4-21 pour des notes complémentaires détaillées par spécialité.

Tableau 2-2. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par spécialité, 2003-2004

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	344,91	106,24	627,25	471,70	5 386,62	9 365,22	707,80	744,40	2 321,18	3 364,63	23 439,95
Spécialités médicales	164,56	27,67	212,27	208,57	3 710,08	5 979,96	504,81	281,49	1 049,81	1 599,88	13 739,10
Médecine interne	76,09	13,27	65,80	88,20	1 501,85	2 229,73	161,75	119,00	336,43	538,77	5 130,89
Neurologie	5,80	*	7,16	13,64	187,21	206,28	16,38	16,51	38,85	65,83	557,66
Psychiatrie	23,44	4,69	43,30	24,48	827,38	1 686,56	114,65	41,18	309,79	421,14	3 496,61
Pédiatrie	22,93	6,39	16,87	25,69	461,35	687,11	84,48	28,38	148,80	168,19	1 650,19
Dermatologie	5,55	*	9,01	5,02	165,66	167,25	10,35	4,60	37,95	50,38	455,77
Physiatrie	s.o.	s.o.	4,77	3,14	84,42	134,96	13,10	3,23	13,17	23,02	279,81
Anesthésie	30,75	3,32	65,36	48,40	482,21	868,07	104,10	68,59	164,82	332,55	2 168,17
Spécialités chirurgicales	97,61	26,79	214,63	173,52	1 626,82	2 740,45	218,25	203,12	524,38	755,50	6 581,07
Chirurgie générale	26,43	11,92	50,44	33,64	366,87	587,44	56,85	48,51	113,88	141,98	1 437,96
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	14,46	8,44	52,17	91,99	14,53	8,81	21,53	44,52	256,45
Urologie	7,68	*	18,15	14,39	127,45	211,01	10,50	11,85	31,42	60,16	492,61
Chirurgie orthopédique	15,92	4,41	27,31	29,57	232,66	400,09	35,03	28,73	83,95	115,66	973,33
Chirurgie plastique	*	†	11,42	11,82	75,49	162,00	14,08	13,96	36,62	50,49	375,88
Neurochirurgie	*	s.o.	*	3,67	39,32	58,84	*	6,15	3,75	29,31	141,04
Ophthalmologie	12,29	4,02	46,84	27,29	254,28	411,29	25,61	36,12	83,32	142,18	1 043,24
Oto-rhino-laryngologie	14,12	*	8,61	15,38	150,37	202,95	12,17	13,37	37,68	54,68	509,33
Obstétrique/gynécologie	21,17	6,44	37,40	29,32	328,21	614,84	49,48	35,62	112,23	116,52	1 351,23
Total des spécialités	262,17	54,46	426,90	382,09	5 336,90	8 720,41	723,06	484,61	1 574,19	2 355,38	20 320,17
Total des médecins	607,08	160,70	1 054,15	853,79	10 723,52	18 085,63	1 430,86	1 229,01	3 895,37	5 720,01	43 760,12

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Basé sur les paiements bruts.

L'année de référence est 2000-2001.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez consulter les tableaux 5-1 à 5-21 pour des notes complémentaires détaillées par spécialité.

Tableau 3-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le sexe

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2002-2003											
Hommes	457,41	129,58	768,61	654,30	7 465,47	14 115,97	1 126,06	1 022,17	3 115,77	4 408,09	33 263,43
Femmes	127,75	22,57	273,85	197,54	3 171,45	4 288,87	312,21	249,78	976,12	1 211,11	10 831,25
Inconnu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,08	1,08
Total	585,16	152,15	1 042,46	851,84	10 636,92	18 404,84	1 438,27	1 271,95	4 091,89	5 620,28	44 095,76
2003-2004											
Hommes	478,28	135,16	769,11	645,64	7 431,81	13 780,49	1 115,77	981,09	2 976,40	4 469,35	32 783,10
Femmes	128,80	25,54	285,04	208,15	3 291,71	4 305,14	315,09	247,92	918,97	1 249,29	10 975,65
Inconnu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,37	1,37
Total	607,08	160,70	1 054,15	853,79	10 723,52	18 085,63	1 430,86	1 229,01	3 895,37	5 720,01	43 760,12

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 3-2. Nombre de médecins rémunérés à l'acte selon l'année et le sexe

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2002-2003											
Hommes	623	155	1 041	801	8 498	14 749	1 313	1 136	3 550	5 469	37 335
Femmes	209	37	463	323	4 572	5 799	498	396	1 480	2 043	15 820
Inconnu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2	2
Total	832	192	1 504	1 124	13 070	20 548	1 811	1 532	5 030	7 514	53 157
2003-2004											
Hommes	700	163	1 046	863	8 560	14 809	1 321	1 132	3 589	5 567	37 750
Femmes	253	42	493	350	4 864	5 976	502	397	1 532	2 120	16 529
Inconnu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2	2
Total	953	205	1 539	1 213	13 424	20 785	1 823	1 529	5 121	7 689	54 281

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

Remarques

Basé sur les paiements bruts.

L'année de référence est 2000-2001.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez consulter les tableaux 4-1 à 5-21 pour des notes complémentaires détaillées par spécialité.

Tableau 3-3. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le groupe d'âge

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2002-2003											
20-29	2,94	s.o.	5,09	12,02	165,14	69,79	20,48	21,56	30,67	34,89	362,58
30-39	110,83	32,38	171,87	205,31	2 304,87	3 406,63	257,76	275,61	918,75	1 000,98	8 684,99
40-49	200,03	45,99	375,19	282,59	3 795,30	5 927,15	490,70	392,03	1 471,57	1 973,05	14 953,60
50-59	184,25	40,95	325,59	212,07	2 853,90	5 464,49	407,63	335,47	1 155,97	1 769,87	12 750,19
60-69	70,86	28,71	134,18	118,57	1 242,34	2 701,98	197,85	176,97	425,42	696,38	5 793,26
70+	16,25	4,12	26,39	21,28	275,36	830,64	63,85	70,31	88,00	145,11	1 541,31
Inconnu	s.o.	s.o.	4,15	s.o.	0,01	4,16	s.o.	s.o.	1,51	s.o.	9,83
Total	585,16	152,15	1 042,46	851,84	10 636,92	18 404,84	1 438,27	1 271,95	4 091,89	5 620,28	44 095,76
2003-2004											
20-29	3,83	*	3,18	8,37	185,50	46,78	16,32	15,83	17,49	21,19	318,49
30-39	118,46	32,40	170,39	196,99	2 236,15	3 197,04	242,64	246,07	831,38	1 006,66	8 278,18
40-49	206,49	45,77	364,79	296,43	3 724,82	5 649,32	466,52	385,71	1 326,70	1 946,44	14 412,99
50-59	178,53	50,34	337,29	200,17	2 968,97	5 520,97	430,02	325,59	1 194,14	1 830,52	13 036,54
60-69	81,13	29,44	140,20	131,15	1 300,43	2 793,83	206,14	183,44	426,73	749,58	6 042,07
70+	18,64	2,73	31,83	20,68	307,65	873,58	69,22	72,37	97,03	165,62	1 659,35
Inconnu	s.o.	0,02	6,47	s.o.	s.o.	4,11	s.o.	s.o.	1,90	s.o.	12,50
Total	607,08	160,70	1 054,15	853,79	10 723,52	18 085,63	1 430,86	1 229,01	3 895,37	5 720,01	43 760,12

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Basé sur les paiements bruts.

L'année de référence est 2000-2001.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez consulter les tableaux 4-1 à 5-21 pour des notes complémentaires détaillées par spécialité.

Tableau 3-4. Nombre de médecins rémunérés à l'acte selon l'année et le groupe d'âge

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2002-2003											
20-29	14	s.o.	16	29	277	130	35	37	68	74	680
30-39	225	53	327	311	3 012	4 397	408	377	1 270	1 516	11 896
40-49	268	55	513	351	4 407	6 206	581	449	1 713	2 494	17 037
50-59	205	45	390	238	3 333	5 292	446	366	1 267	2 116	13 698
60-69	87	30	187	150	1 543	2 926	225	201	519	973	6 841
70+	33	9	63	45	497	1 452	116	102	189	341	2 847
Inconnu	s.o.	s.o.	8	s.o.	1	145	s.o.	s.o.	4	s.o.	158
Total	832	192	1 504	1 124	13 070	20 548	1 811	1 532	5 030	7 514	53 157
2003-2004											
20-29	19	*	9	24	286	110	28	28	59	48	611
30-39	264	53	321	333	2 935	4 245	394	357	1 297	1 527	11 726
40-49	311	57	515	395	4 457	6 196	579	459	1 651	2 483	17 103
50-59	221	52	418	236	3 510	5 511	469	363	1 368	2 210	14 358
60-69	103	31	197	170	1 683	3 084	232	214	534	1 044	7 292
70+	35	8	70	55	553	1 504	121	108	207	377	3 038
Inconnu	s.o.	4	9	s.o.	s.o.	135	s.o.	s.o.	5	s.o.	153
Total	953	205	1 539	1 213	13 424	20 785	1 823	1 529	5 121	7 689	54 281

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Basé sur les paiements bruts.

L'année de référence est 2000-2001.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez consulter les tableaux 4-1 à 5-21 pour des notes complémentaires détaillées par spécialité.

Tableau 3-5. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte selon l'année et le lieu d'obtention du doctorat en médecine

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2002-2003											
Canada	388,85	133,21	790,30	710,12	9 370,41	13 625,45	931,68	523,71	2 834,05	3 937,59	33 245,37
États-Unis	5,29	*	8,66	2,70	64,32	119,53	4,85	3,84	27,88	51,50	288,57
Autre	187,57	18,41	233,22	136,49	0,01	4 659,72	501,74	744,40	1 205,47	1 521,95	9 208,98
Inconnu	3,45	0,53	10,28	2,53	1 202,18	0,14	s.o.	s.o.	24,49	109,24	1 352,84
Total	585,16	152,15	1 042,46	851,84	10 636,92	18 404,84	1 438,27	1 271,95	4 091,89	5 620,28	44 095,76
2003-2004											
Canada	394,97	136,85	793,09	708,37	9 463,85	13 374,15	919,06	510,22	2 683,92	3 990,95	32 975,43
États-Unis	5,94	*	8,72	3,57	60,60	114,56	4,98	4,15	25,33	50,43	278,28
Autre	202,41	19,35	238,80	134,91	0,02	4 596,90	506,82	714,64	1 163,62	1 565,75	9 143,22
Inconnu	3,76	4,50	13,54	6,94	1 199,05	0,02	s.o.	s.o.	22,50	112,88	1 363,19
Total	607,08	160,70	1 054,15	853,79	10 723,52	18 085,63	1 430,86	1 229,01	3 895,37	5 720,01	43 760,12

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 3-6. Nombre de médecins rémunérés à l'acte selon l'année et le lieu d'obtention du doctorat en médecine

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2002-2003											
Canada	475	160	1 109	922	11 526	15 741	1 203	676	3 581	5 366	40 759
États-Unis	7	*	19	9	84	161	9	7	34	81	411
Autre	339	29	352	184	1	4 641	599	849	1 385	1 929	10 308
Inconnu	11	3	24	9	1 459	5	s.o.	s.o.	30	138	1 679
Total	832	192	1 504	1 124	13 070	20 548	1 811	1 532	5 030	7 514	53 157
2003-2004											
Canada	519	163	1 128	974	11 852	15 911	1 200	672	3 663	5 504	41 586
États-Unis	8	*	17	10	80	161	10	8	33	81	408
Autre	415	32	366	206	1	4 709	613	849	1 395	1 967	10 553
Inconnu	11	10	28	23	1 491	4	s.o.	s.o.	30	137	1 734
Total	953	205	1 539	1 213	13 424	20 785	1 823	1 529	5 121	7 689	54 281

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Basé sur les paiements bruts.

L'année de référence est 2000-2001.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez consulter les tableaux 4-1 à 5-21 pour des notes complémentaires détaillées par spécialité.

Tableau 4-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Médecine familiale**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	279	57	558	387	3 359	4 932	491	458	1 577	2 817	14 915
N ^{bre} d'ÉTP	75,03	16,81	234,67	164,13	1 551,42	2 133,47	183,21	157,08	836,33	1 413,22	6 765,37
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	54	12	190	117	1 457	1 615	130	128	569	962	5 234
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	156	55	160	153	1 962	4 360	306	363	803	784	9 102
N ^{bre} d'ÉTP	204,54	75,24	196,81	193,48	2 360,55	5 831,71	398,88	482,75	1 027,25	937,57	11 708,78
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	489	124	908	657	6 778	10 907	927	949	2 949	4 563	29 251
N ^{bre} d'ÉTP	333,57	104,05	621,48	474,61	5 368,97	9 580,18	712,09	767,83	2 432,58	3 312,79	23 708,15

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-2. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Spécialités médicales**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	100	27	216	135	2 275	2 769	318	183	879	991	7 893
N ^{bre} d'ÉTP	19,93	9,65	88,82	56,80	1 163,53	1 160,90	144,06	88,45	397,65	479,78	3 609,57
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	26	1	64	39	813	1 113	114	59	217	426	2 872
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	79	10	47	84	1 258	2 716	185	101	359	520	5 359
N ^{bre} d'ÉTP	109,24	12,96	56,97	113,18	1 656,98	3 820,79	247,70	145,48	495,35	663,68	7 322,33
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	205	38	327	258	4 346	6 598	617	343	1 455	1 937	16 124
N ^{bre} d'ÉTP	155,17	23,61	209,79	208,98	3 633,51	6 094,69	505,76	292,93	1 110,00	1 569,46	13 803,90

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-3. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Médecine interne**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	31	13	74	41	909	1 120	160	70	305	267	2 990
N ^{bre} d'ÉTP	5,51	1,79	27,79	10,03	441,19	468,66	63,79	32,04	103,08	118,90	1 272,78
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	12	1	21	16	364	413	34	14	75	129	1 079
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	39	7	12	43	497	976	45	51	117	198	1 985
N ^{bre} d'ÉTP	54,58	9,16	13,91	59,43	626,97	1 438,65	63,25	75,00	169,60	273,41	2 783,96
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	82	21	107	100	1 770	2 509	239	135	497	594	6 054
N ^{bre} d'ÉTP	72,09	11,95	62,70	85,46	1 432,16	2 320,31	161,04	121,04	347,68	521,31	5 135,74

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-4. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Neurologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	6	*	5	2	89	99	12	4	49	41	307
N ^{bre} d'ÉTP	1,94	*	2,92	1,59	41,11	44,61	5,35	2,11	17,31	17,49	134,43
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	2	*	1	1	39	32	1	4	14	19	113
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	1	*	2	9	76	80	7	7	7	23	212
N ^{bre} d'ÉTP	1,61	*	3,21	13,06	102,92	113,88	9,15	11,06	9,61	28,01	292,51
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	9	*	8	12	204	211	20	15	70	83	632
N ^{bre} d'ÉTP	5,55	*	7,13	15,65	183,03	190,49	15,50	17,17	40,92	64,50	539,94

Source : BDNM, ICIS.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-5. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Psychiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	11	3	52	25	593	686	64	21	96	319	1 870
N ^{bre} d'ÉTP	2,13	0,53	19,86	7,55	302,87	317,61	31,42	11,60	53,65	172,93	920,15
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	1	0	17	4	181	329	27	9	59	135	762
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	13	2	7	12	225	759	45	14	152	93	1 322
N ^{bre} d'ÉTP	19,50	2,80	9,20	15,26	317,62	1 058,17	58,95	22,80	204,46	111,40	1 820,16
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	25	5	76	41	999	1 774	136	44	307	547	3 954
N ^{bre} d'ÉTP	22,63	3,33	46,06	26,81	801,49	1 704,78	117,37	43,40	317,11	419,33	3 502,31

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-6. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Pédiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	28	4	20	24	252	413	43	44	168	136	1 132
N ^{bre} d'ÉTP	4,45	2,87	6,75	7,52	116,71	108,21	19,57	18,44	74,11	59,00	417,63
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	3	0	7	5	122	119	21	8	32	56	373
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	9	1	2	8	167	364	31	5	55	44	686
N ^{bre} d'ÉTP	13,93	1,00	2,49	11,24	226,50	526,29	46,80	7,04	71,93	54,94	962,16
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	40	5	29	37	541	896	95	57	255	236	2 191
N ^{bre} d'ÉTP	21,38	3,87	16,24	23,76	465,21	753,50	87,37	33,48	178,04	169,94	1 752,79

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-7. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Dermatologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	2	*	12	6	84	76	7	2	11	42	242
N ^{bre} d'ÉTP	1,29	*	7,28	4,09	50,53	31,33	5,20	0,17	5,28	21,88	127,05
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	2	*	0	1	32	29	3	3	6	12	88
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	2	*	1	0	68	76	2	1	19	11	180
N ^{bre} d'ÉTP	2,13	*	1,49	0,00	82,82	96,98	2,49	1,25	28,39	14,71	230,26
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	6	*	13	7	184	181	12	6	36	65	510
N ^{bre} d'ÉTP	5,42	*	8,77	5,09	165,35	157,31	10,69	4,42	39,67	48,59	445,31

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-8. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Physiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	s.o.	s.o.	3	3	21	50	5	4	24	41	151
N ^{bre} d'ÉTP	s.o.	s.o.	1,64	1,12	10,87	24,41	2,20	1,24	10,70	15,25	67,43
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	s.o.	s.o.	3	1	4	32	5	0	4	7	56
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	s.o.	s.o.	0	1	46	57	4	2	0	0	110
N ^{bre} d'ÉTP	s.o.	s.o.	0,00	1,35	70,62	80,05	6,23	2,37	0,00	0,00	160,62
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	s.o.	s.o.	6	5	71	139	14	6	28	48	317
N ^{bre} d'ÉTP	s.o.	s.o.	4,64	3,47	85,49	136,46	13,43	3,61	14,70	22,25	284,05

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-9. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Anesthésie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	22	7	50	34	327	325	27	38	226	145	1 201
N ^{bre} d'ÉTP	4,61	4,46	22,58	24,90	200,25	166,07	16,53	22,85	133,52	74,33	670,10
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	6	0	15	11	71	159	23	21	27	68	401
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	15	0	23	11	179	404	51	21	9	151	864
N ^{bre} d'ÉTP	17,49	0,00	26,67	12,84	229,53	506,77	60,83	25,96	11,36	181,21	1 072,66
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	43	7	88	56	577	888	101	80	262	364	2 466
N ^{bre} d'ÉTP	28,10	4,46	64,25	48,74	500,78	831,84	100,36	69,81	171,88	323,54	2 143,76

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-10. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Spécialités chirurgicales**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	73	14	140	96	969	1 275	137	114	286	681	3 785
N ^{bre} d'ÉTP	19,12	3,91	60,69	43,39	539,70	527,73	65,41	46,15	143,99	365,31	1 815,40
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	18	3	50	51	403	378	43	30	129	155	1 260
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	47	13	79	62	574	1 390	87	96	211	178	2 737
N ^{bre} d'ÉTP	59,30	17,58	100,50	73,86	691,74	1 824,24	112,01	135,04	276,32	217,72	3 508,31
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	138	30	269	209	1 946	3 043	267	240	626	1 014	7 782
N ^{bre} d'ÉTP	96,42	24,49	211,19	168,25	1 634,44	2 729,97	220,42	211,19	549,31	738,03	6 583,71

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-11. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Chirurgie générale**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.†	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	22	5	30	15	287	332	34	36	65	120	946
N ^{bre} d'ÉTP	5,13	1,32	13,84	4,53	147,11	142,64	14,62	13,23	32,04	61,43	435,89
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	2	0	12	13	65	101	13	10	30	33	279
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	13	7	18	14	131	310	22	21	45	37	618
N ^{bre} d'ÉTP	16,62	9,65	22,74	16,46	159,66	408,49	28,99	26,83	54,53	42,90	786,87
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	37	12	60	42	483	743	69	67	140	190	1 843
N ^{bre} d'ÉTP	23,75	10,97	48,58	33,99	371,77	652,13	56,61	50,06	116,57	137,33	1 501,76

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-12. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Chirurgie thoracique/cardiovasculaire**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	5	s.o.	7	4	25	38	9	3	10	39	140
N ^{bre} d'ÉTP	2,25	s.o.	3,50	2,11	14,56	18,38	4,85	1,13	5,06	24,80	76,64
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	0	s.o.	4	2	3	8	3	2	0	6	28
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	0	s.o.	5	4	33	21	5	4	12	14	98
N ^{bre} d'ÉTP	0,00	s.o.	6,01	4,27	40,92	26,72	6,49	5,28	17,14	16,18	123,01
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	5	s.o.	16	10	61	67	17	9	22	59	266
N ^{bre} d'ÉTP	2,25	s.o.	13,51	8,38	58,48	53,10	14,34	8,41	22,20	46,98	227,65

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-13. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Urologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	0	*	14	11	55	86	15	9	13	39	242
N ^{bre} d'ÉTP	0,00	*	8,47	6,39	32,67	39,05	6,31	6,91	9,34	23,32	132,46
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	3	*	2	2	25	32	2	4	12	12	94
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	4	*	6	5	55	111	2	2	10	18	213
N ^{bre} d'ÉTP	4,30	*	8,08	5,59	67,28	137,70	2,15	2,89	11,18	23,75	262,92
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	7	*	22	18	135	229	19	15	35	69	549
N ^{bre} d'ÉTP	7,30	*	18,55	13,98	124,95	208,75	10,46	13,80	32,52	59,07	489,38

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-14. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Chirurgie orthopédique**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	10	2	15	18	145	183	22	12	61	124	592
N ^{bre} d'ÉTP	2,05	0,08	2,17	8,93	75,30	68,22	11,20	5,42	29,21	76,47	279,05
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	3	0	6	10	66	40	3	3	29	23	183
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	8	3	16	7	75	214	17	17	23	10	390
N ^{bre} d'ÉTP	9,27	4,26	19,28	8,94	89,37	279,57	20,62	22,72	26,14	10,94	491,11
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	21	5	37	35	286	437	42	32	113	157	1 165
N ^{bre} d'ÉTP	14,32	4,34	27,45	27,87	230,67	387,79	34,82	31,14	84,35	110,41	953,16

Source : BDNM, ICIS.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-15. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Chirurgie plastique**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	2	†	4	4	57	55	2	5	16	37	182
N ^{bre} d'ÉTP	0,72	†	1,73	2,42	31,96	21,59	1,14	2,78	8,09	21,76	92,19
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	0	†	2	5	16	27	2	3	11	13	79
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	3	†	6	4	26	84	7	5	15	12	162
N ^{bre} d'ÉTP	4,25	†	7,49	4,34	31,71	109,28	10,76	7,39	18,52	14,03	207,77
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	5	†	12	13	99	166	11	13	42	62	423
N ^{bre} d'ÉTP	4,97	†	11,22	11,76	79,67	157,87	13,90	13,17	37,61	48,79	378,96

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-16. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Neurochirurgie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	*	s.o.	*	5	38	32	*	7	12	11	105
N ^{bre} d'ÉTP	*	s.o.	*	2,31	20,47	6,85	*	1,12	5,86	4,88	41,49
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	*	s.o.	*	1	12	1	*	0	8	5	27
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	*	s.o.	*	0	7	36	*	3	3	15	64
N ^{bre} d'ÉTP	*	s.o.	*	0,00	8,05	52,41	*	5,70	3,23	18,48	87,87
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	*	s.o.	*	6	57	69	*	10	23	31	196
N ^{bre} d'ÉTP	*	s.o.	*	3,31	40,52	60,26	*	6,82	17,09	28,36	156,36

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-17. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Ophthalmologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	14	5	26	7	117	164	17	9	39	112	510
N ^{bre} d'ÉTP	4,22	2,22	12,76	2,84	73,79	72,50	8,74	4,81	21,69	52,17	255,74
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	6	0	13	5	57	45	2	1	15	23	167
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	1	1	14	15	95	209	11	20	33	47	446
N ^{bre} d'ÉTP	1,16	1,23	18,99	18,60	117,25	283,36	14,86	30,94	48,46	61,91	596,76
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	21	6	53	27	269	418	30	30	87	182	1 123
N ^{bre} d'ÉTP	11,38	3,45	44,75	26,44	248,04	400,86	25,60	36,75	85,15	137,08	1 019,50

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-18. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Oto-rhino-laryngologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	3	*	15	6	77	89	15	3	9	56	273
N ^{bre} d'ÉTP	0,36	*	5,30	4,31	48,05	34,79	8,37	1,86	6,05	30,78	139,87
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	0	*	1	6	45	33	4	3	7	14	113
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	8	*	2	3	46	107	0	6	18	9	199
N ^{bre} d'ÉTP	11,17	*	2,33	3,94	54,35	132,10	0,00	9,41	24,69	10,31	248,30
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	11	*	18	15	168	229	19	12	34	79	585
N ^{bre} d'ÉTP	11,53	*	8,63	14,25	147,40	199,89	12,37	14,27	37,74	55,09	501,17

Source : BDNM, ICIS.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-19. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Obstétrique/gynécologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	17	2	29	26	168	296	23	30	61	143	795
N ^{bre} d'ÉTP	4,39	0,29	12,92	9,55	95,79	123,71	10,18	8,89	26,65	69,70	362,07
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	4	3	10	7	114	91	14	4	17	26	290
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	10	2	12	10	106	298	23	18	52	16	547
N ^{bre} d'ÉTP	12,53	2,44	15,58	11,72	123,15	394,61	28,14	23,88	72,43	19,22	703,70
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	31	7	51	43	388	685	60	52	130	185	1 632
N ^{bre} d'ÉTP	20,92	5,73	38,50	28,27	332,94	609,32	52,32	36,77	116,08	114,92	1 355,77

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-20. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Total des spécialités**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	173	41	356	231	3 244	4 044	455	297	1 165	1 672	11 678
N ^{bre} d'ÉTP	39,05	13,56	149,51	100,19	1 703,23	1 688,63	209,47	134,60	541,64	845,09	5 424,97
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	44	4	114	90	1 216	1 491	157	89	346	581	4 132
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	126	23	126	146	1 832	4 106	272	197	570	698	8 096
N ^{bre} d'ÉTP	168,54	30,54	157,47	187,04	2 348,72	5 645,03	359,71	280,52	771,67	881,40	10 830,64
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	343	68	596	467	6 292	9 641	884	583	2 081	2 951	23 906
N ^{bre} d'ÉTP	251,59	48,10	420,98	377,23	5 267,95	8 824,66	726,18	504,12	1 659,31	2 307,49	20 387,61

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 4-21. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2002-2003**Total des médecins**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	452	98	914	618	6 603	8 976	946	755	2 742	4 489	26 593
N ^{bre} d'ÉTP	114,08	30,37	384,18	264,32	3 254,65	3 822,10	392,68	291,68	1 377,97	2 258,31	12 190,34
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	98	16	304	207	2 673	3 106	287	217	915	1 543	9 366
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	282	78	286	299	3 794	8 466	578	560	1 373	1 482	17 198
N ^{bre} d'ÉTP	373,08	105,78	354,28	380,52	4 709,27	11 476,74	758,59	763,27	1 798,92	1 818,97	22 539,42
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	832	192	1 504	1 124	13 070	20 548	1 811	1 532	5 030	7 514	53 157
N ^{bre} d'ÉTP	585,16	152,15	1 042,46	851,84	10 636,92	18 404,84	1 438,27	1 271,95	4 091,89	5 620,28	44 095,76

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Médecine familiale**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	327	67	586	432	3 587	5 270	507	484	1 773	2 911	15 944
N ^{bre} d'ÉTP	88,14	14,83	235,47	170,45	1 609,53	2 250,65	185,76	165,11	907,69	1 449,47	7 077,10
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	46	10	189	118	1 523	1 614	119	127	518	940	5 204
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	160	55	166	145	1 875	4 109	311	344	701	813	8 679
N ^{bre} d'ÉTP	210,77	81,41	202,78	183,25	2 254,09	5 500,57	403,04	452,29	895,49	975,16	11 158,85
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	533	132	941	695	6 985	10 993	937	955	2 992	4 664	29 827
N ^{bre} d'ÉTP	344,91	106,24	627,25	471,70	5 386,62	9 365,22	707,80	744,40	2 321,18	3 364,63	23 439,95

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-2. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Spécialités médicales**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	181	28	208	170	2 350	2 947	327	192	963	1 056	8 422
N ^{bre} d'ÉTP	27,54	8,85	88,43	54,22	1 209,88	1 166,83	145,87	89,86	403,14	510,54	3 705,16
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	25	1	73	53	846	1 132	113	55	192	427	2 917
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	80	13	42	72	1 258	2 633	184	96	332	516	5 226
N ^{bre} d'ÉTP	112,02	17,82	50,84	101,35	1 654,20	3 681,13	245,94	136,63	454,67	662,34	7 116,94
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	286	42	323	295	4 454	6 712	624	343	1 487	1 999	16 565
N ^{bre} d'ÉTP	164,56	27,67	212,27	208,57	3 710,08	5 979,96	504,81	281,49	1 049,81	1 599,88	13 739,10

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-3. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Médecine interne**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	49	10	75	55	909	1 194	160	71	344	296	3 163
N ^{bre} d'ÉTP	10,63	1,33	29,96	10,71	433,39	452,17	64,02	30,58	110,01	133,90	1 276,70
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	6	1	21	18	379	402	41	17	63	123	1 071
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	42	8	12	41	542	929	39	49	113	203	1 978
N ^{bre} d'ÉTP	59,46	10,94	14,84	59,49	689,46	1 375,56	56,73	71,42	163,42	281,87	2 783,19
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	97	19	108	114	1 830	2 525	240	137	520	622	6 212
N ^{bre} d'ÉTP	76,09	13,27	65,80	88,20	1 501,85	2 229,73	161,75	119,00	336,43	538,77	5 130,89

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-4. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Neurologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	11	*	3	4	95	131	13	6	55	48	366
N ^{bre} d'ÉTP	1,17	*	0,75	2,06	47,28	53,37	5,60	2,71	18,85	20,56	152,35
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	2	*	3	4	42	35	4	3	12	18	123
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	2	*	2	5	71	84	5	7	6	22	204
N ^{bre} d'ÉTP	2,63	*	3,41	7,58	97,93	117,91	6,78	10,80	8,00	27,27	282,31
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	15	*	8	13	208	250	22	16	73	88	693
N ^{bre} d'ÉTP	5,80	*	7,16	13,64	187,21	206,28	16,38	16,51	38,85	65,83	557,66

Source : BDNM, ICIS.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-5. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Psychiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	35	3	47	32	596	714	70	19	119	331	1 966
N ^{bre} d'ÉTP	3,54	0,90	18,53	7,41	311,21	322,33	30,52	11,29	70,49	174,38	950,60
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	2	0	14	5	201	340	31	8	64	137	802
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	12	3	9	9	226	740	41	14	132	93	1 279
N ^{bre} d'ÉTP	17,90	3,79	10,77	12,07	315,17	1 024,23	53,13	21,89	175,30	109,76	1 744,01
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	49	6	70	46	1 023	1 794	142	41	315	561	4 047
N ^{bre} d'ÉTP	23,44	4,69	43,30	24,48	827,38	1 686,56	114,65	41,18	309,79	421,14	3 496,61

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-6. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Pédiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	49	7	17	29	262	435	44	40	179	134	1 196
N ^{bre} d'ÉTP	7,24	3,30	5,60	8,98	121,54	104,62	21,37	13,19	53,87	56,90	396,61
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	4	0	9	5	119	123	16	8	31	59	374
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	7	2	2	8	164	324	32	5	49	42	635
N ^{bre} d'ÉTP	11,69	3,09	2,27	11,71	220,81	459,49	47,11	7,19	63,93	52,29	879,58
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	60	9	28	42	545	882	92	53	259	235	2 205
N ^{bre} d'ÉTP	22,93	6,39	16,87	25,69	461,35	687,11	84,48	28,38	148,80	168,19	1 650,19

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-7. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Dermatologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	1	*	14	6	88	84	7	2	12	42	256
N ^{bre} d'ÉTP	0,94	*	7,52	4,02	53,90	38,26	3,93	0,37	5,76	22,63	137,33
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	2	*	0	1	31	23	4	3	2	12	78
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	2	*	1	0	66	83	2	1	21	12	188
N ^{bre} d'ÉTP	2,61	*	1,49	0,00	80,76	105,99	2,42	1,23	30,19	15,75	240,44
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	5	*	15	7	185	190	13	6	35	66	522
N ^{bre} d'ÉTP	5,55	*	9,01	5,02	165,66	167,25	10,35	4,60	37,95	50,38	455,77

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-8. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Physiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	s.o.	s.o.	3	8	22	64	3	4	27	38	169
N ^{bre} d'ÉTP	s.o.	s.o.	1,77	0,98	11,09	27,65	0,81	0,90	11,17	13,92	68,29
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	s.o.	s.o.	3	1	6	28	4	0	2	8	52
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	s.o.	s.o.	0	1	44	58	6	2	0	1	112
N ^{bre} d'ÉTP	s.o.	s.o.	0,00	1,16	67,33	79,31	8,29	2,33	0,00	1,10	159,52
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	s.o.	s.o.	6	10	72	150	13	6	29	47	333
N ^{bre} d'ÉTP	s.o.	s.o.	4,77	3,14	84,42	134,96	13,10	3,23	13,17	23,02	279,81

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-9. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Anesthésie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	36	8	49	36	378	325	30	50	227	167	1 306
N ^{bre} d'ÉTP	4,02	3,32	24,30	20,06	231,47	168,43	19,62	30,82	132,99	88,25	723,28
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	9	0	23	19	68	181	13	16	18	70	417
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	15	0	16	8	145	415	59	18	11	143	830
N ^{bre} d'ÉTP	17,73	0,00	18,06	9,34	182,74	518,64	71,48	21,77	13,83	174,30	1 027,89
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	60	8	88	63	591	921	102	84	256	380	2 553
N ^{bre} d'ÉTP	30,75	3,32	65,36	48,40	482,21	868,07	104,10	68,59	164,82	332,55	2 168,17

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-10. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Spécialités chirurgicales**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	66	15	150	120	1 068	1 307	135	110	338	684	3 993
N ^{bre} d'ÉTP	15,69	6,11	68,15	56,84	597,08	550,93	69,84	46,10	161,52	369,80	1 942,06
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	13	3	46	35	387	400	48	29	116	150	1 227
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	55	13	79	68	530	1 373	79	92	188	192	2 669
N ^{bre} d'ÉTP	68,92	17,68	100,48	81,68	642,74	1 789,52	100,41	128,02	246,86	235,70	3 412,01
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	134	31	275	223	1 985	3 080	262	231	642	1 026	7 889
N ^{bre} d'ÉTP	97,61	26,79	214,63	173,52	1 626,82	2 740,45	218,25	203,12	524,38	755,50	6 581,07

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-11. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Chirurgie générale**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.†	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	19	2	32	25	320	321	36	36	78	117	986
N ^{bre} d'ÉTP	1,74	1,71	18,04	13,02	174,19	133,21	17,79	14,99	38,85	62,75	476,29
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	3	2	12	5	65	87	15	10	27	31	257
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	17	6	16	13	105	285	18	19	39	42	560
N ^{bre} d'ÉTP	21,69	8,21	20,40	15,62	127,68	367,23	24,06	23,52	48,03	48,23	704,67
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	39	10	60	43	490	693	69	65	144	190	1 803
N ^{bre} d'ÉTP	26,43	11,92	50,44	33,64	366,87	587,44	56,85	48,51	113,88	141,98	1 437,96

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-12. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Chirurgie thoracique/cardiovasculaire**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	*	s.o.	8	5	26	57	8	2	11	38	155
N ^{bre} d'ÉTP	*	s.o.	5,30	2,06	14,16	31,30	3,91	1,14	5,65	20,01	83,53
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	*	s.o.	1	2	7	14	4	1	0	10	39
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	*	s.o.	7	4	26	37	5	5	11	13	108
N ^{bre} d'ÉTP	*	s.o.	8,16	4,38	31,01	46,69	6,62	6,67	15,88	14,51	133,92
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	*	s.o.	16	11	59	108	17	8	22	61	302
N ^{bre} d'ÉTP	*	s.o.	14,46	8,44	52,17	91,99	14,53	8,81	21,53	44,52	256,45

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-13. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Urologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	3	*	12	13	61	96	13	9	18	44	269
N ^{bre} d'ÉTP	2,13	*	6,09	5,49	37,81	40,43	6,36	6,00	12,30	27,59	144,20
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	1	*	4	3	30	29	2	4	11	9	93
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	4	*	6	5	48	115	2	1	7	18	206
N ^{bre} d'ÉTP	4,55	*	8,06	5,90	59,64	141,58	2,14	1,85	8,12	23,57	255,41
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	8	*	22	21	139	240	17	14	36	71	568
N ^{bre} d'ÉTP	7,68	*	18,15	14,39	127,45	211,01	10,50	11,85	31,42	60,16	492,61

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-14. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Chirurgie orthopédique**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	11	3	12	18	162	174	21	12	68	126	607
N ^{bre} d'ÉTP	3,39	0,07	3,02	11,47	86,21	71,24	12,17	4,61	34,26	79,60	306,04
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	1	0	6	6	56	46	3	3	27	18	166
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	10	3	15	10	76	219	17	16	20	16	402
N ^{bre} d'ÉTP	11,53	4,34	18,29	12,10	90,45	282,85	19,86	21,12	22,69	18,06	501,29
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	22	6	33	34	294	439	41	31	115	160	1 175
N ^{bre} d'ÉTP	15,92	4,41	27,31	29,57	232,66	400,09	35,03	28,73	83,95	115,66	973,33

Source : BDNM, ICIS.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-15. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Chirurgie plastique**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	*	†	5	3	61	62	2	5	19	37	194
N ^{bre} d'ÉTP	*	†	2,03	2,54	30,64	21,64	0,55	2,51	9,88	22,36	92,15
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	*	†	2	4	21	33	3	2	11	14	90
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	*	†	6	5	19	83	7	7	13	12	152
N ^{bre} d'ÉTP	*	†	7,39	5,28	23,85	107,36	10,53	9,45	15,74	14,13	193,73
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	*	†	13	12	101	178	12	14	43	63	436
N ^{bre} d'ÉTP	*	†	11,42	11,82	75,49	162,00	14,08	13,96	36,62	50,49	375,88

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-16. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Neurochirurgie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	*	s.o.	*	7	41	37	*	7	22	12	126
N ^{bre} d'ÉTP	*	s.o.	*	2,61	21,15	6,75	*	0,51	3,75	5,76	40,53
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	*	s.o.	*	0	8	4	*	0	0	7	19
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	*	s.o.	*	1	9	32	*	3	0	13	58
N ^{bre} d'ÉTP	*	s.o.	*	1,06	10,17	48,09	*	5,64	0,00	16,55	81,51
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	*	s.o.	*	8	58	73	*	10	22	32	203
N ^{bre} d'ÉTP	*	s.o.	*	3,67	39,32	58,84	*	6,15	3,75	29,31	141,04

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-17. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Ophthalmologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	11	5	35	10	114	171	15	9	37	106	513
N ^{bre} d'ÉTP	4,02	2,88	14,34	3,70	66,36	77,76	7,07	4,97	19,57	49,05	249,72
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	4	0	13	5	56	42	4	3	18	23	168
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	4	1	14	14	104	211	11	18	32	53	462
N ^{bre} d'ÉTP	4,27	1,14	19,50	18,59	131,92	291,53	14,54	28,15	45,75	70,13	625,52
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	19	6	62	29	274	424	30	30	87	182	1 143
N ^{bre} d'ÉTP	12,29	4,02	46,84	27,29	254,28	411,29	25,61	36,12	83,32	142,18	1 043,24

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-18. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Oto-rhino-laryngologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	4	*	14	7	91	93	16	4	14	56	299
N ^{bre} d'ÉTP	1,25	*	5,32	3,17	54,53	38,55	9,17	1,94	7,09	26,86	147,88
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	0	*	1	6	39	33	3	2	4	16	104
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	9	*	2	5	48	106	0	6	20	10	206
N ^{bre} d'ÉTP	12,87	*	2,29	6,21	56,84	131,40	0,00	9,43	26,59	11,82	257,45
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	13	*	17	18	178	232	19	12	38	82	609
N ^{bre} d'ÉTP	14,12	*	8,61	15,38	150,37	202,95	12,17	13,37	37,68	54,68	509,33

Source : BDNM, ICIS.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

RemarquesLes montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-19. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Obstétrique/gynécologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	18	5	32	32	192	296	24	26	71	148	844
N ^{bre} d'ÉTP	3,16	1,45	14,01	12,78	112,03	130,05	12,82	9,43	30,17	75,82	401,72
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	4	1	7	4	105	112	14	4	18	22	291
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	11	3	13	11	95	285	19	17	46	15	515
N ^{bre} d'ÉTP	14,01	3,99	16,39	12,54	111,18	372,79	22,66	22,19	64,06	18,70	658,51
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	33	9	52	47	392	693	57	47	135	185	1 650
N ^{bre} d'ÉTP	21,17	6,44	37,40	29,32	328,21	614,84	49,48	35,62	112,23	116,52	1 351,23

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 5-20. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Total des spécialités**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	247	43	358	290	3 418	4 254	462	302	1 301	1 740	12 415
N ^{bre} d'ÉTP	43,23	14,96	156,58	111,06	1 806,96	1 717,76	215,71	135,96	564,66	880,34	5 647,22
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	38	4	119	88	1 233	1 532	161	84	308	577	4 144
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	135	26	121	140	1 788	4 006	263	188	520	708	7 895
N ^{bre} d'ÉTP	180,94	35,50	151,32	183,03	2 296,94	5 470,65	346,35	264,65	701,53	898,04	10 528,95
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	420	73	598	518	6 439	9 792	886	574	2 129	3 025	24 454
N ^{bre} d'ÉTP	262,17	54,46	426,90	382,09	5 336,90	8 720,41	723,06	484,61	1 574,19	2 355,38	20 320,17

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 5-21. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte, 2003-2004**Total des médecins**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Sous le montant repère inférieur											
N ^{bre} de médecins	574	110	944	722	7 005	9 524	969	786	3 074	4 651	28 359
N ^{bre} d'ÉTP	131,37	29,79	392,05	281,51	3 416,49	3 968,41	401,47	301,07	1 472,35	2 329,81	12 724,32
Entre les montants repères											
N ^{bre} de médecins et d'ÉTP	84	14	308	206	2 756	3 146	280	211	826	1 517	9 348
Au-dessus du montant repère supérieur											
N ^{bre} de médecins	295	81	287	285	3 663	8 115	574	532	1 221	1 521	16 574
N ^{bre} d'ÉTP	391,71	116,91	354,10	366,28	4 551,03	10 971,22	749,39	716,94	1 597,02	1 873,20	21 687,80
Total des médecins											
N ^{bre} de médecins	953	205	1 539	1 213	13 424	20 785	1 823	1 529	5 121	7 689	54 281
N ^{bre} d'ÉTP	607,08	160,70	1 054,15	853,79	10 723,52	18 085,63	1 430,86	1 229,01	3 895,37	5 720,01	43 760,12

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Les montants repères correspondent aux 40^e et 60^e percentiles.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Tableau 6-1. Nombre d'habitants par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par spécialité, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	1 555	1 318	1 490	1 570	1 386	1 265	1 619	1 292	1 280	1 241	1 318
Spécialités médicales	3 342	5 807	4 413	3 565	2 048	1 988	2 280	3 387	2 806	2 619	2 264
Médecine interne	7 194	11 473	14 764	8 718	5 197	5 223	7 159	8 198	8 958	7 886	6 086
Neurologie	93 441	*	129 832	47 604	40 666	63 614	74 381	57 793	76 109	63 738	57 892
Psychiatrie	22 916	41 171	20 098	27 788	9 287	7 108	9 823	22 864	9 821	9 804	8 925
Pédiatrie	24 256	35 426	57 001	31 355	15 999	16 082	13 196	29 639	17 493	24 191	17 833
Dermatologie	95 683	*	105 553	146 365	45 014	77 032	107 848	224 502	78 508	84 608	70 194
Physiatrie	s.o.	s.o.	199 504	214 697	87 064	88 802	85 845	274 875	211 864	184 769	110 045
Anesthésie	18 456	30 740	14 408	15 285	14 863	14 568	11 488	14 214	18 120	12 707	14 581
Spécialités chirurgicales	5 379	5 598	4 383	4 428	4 554	4 439	5 230	4 699	5 670	5 570	4 748
Chirurgie générale	21 836	12 498	19 055	21 918	20 021	18 582	20 366	19 822	26 717	29 936	20 814
Chir. thoracique/cardiovasculaire	230 489	s.o.	68 520	88 902	127 276	228 209	80 397	117 990	140 288	87 507	137 308
Urologie	71 041	*	49 903	53 290	59 569	58 050	110 220	71 906	95 769	69 597	63 873
Chirurgie orthopédique	36 215	31 590	33 723	26 731	32 267	31 249	33 110	31 866	36 922	37 235	32 794
Chirurgie plastique	104 346	†	82 504	63 350	93 424	76 759	82 942	75 345	82 808	84 261	82 484
Neurochirurgie	*	s.o.	*	225 076	183 690	201 094	*	145 499	182 235	144 961	199 912
Ophthalmologie	45 571	39 739	20 686	28 177	30 008	30 230	45 035	27 001	36 575	29 991	30 660
Oto-rhino-laryngologie	44 978	*	107 265	52 281	50 496	60 623	93 201	69 537	82 523	74 625	62 370
Obstétrique/gynécologie	24 790	23 927	24 044	26 353	22 356	19 888	22 036	26 987	26 830	35 774	23 056
Total des spécialités	2 061	2 850	2 199	1 975	1 413	1 373	1 588	1 968	1 877	1 782	1 533
Total des médecins	886	901	888	875	700	658	802	780	761	731	709

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les estimations démographiques nettes servent à calculer le nombre d'habitants par médecin.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez vous référer aux tableaux 4-1 à 4-21 pour consulter les remarques détaillées par spécialité.

Tableau 6-2. Nombre d'habitants par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par spécialité, 2003-2004

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	1 505	1 297	1 478	1 579	1 390	1 308	1 639	1 333	1 359	1 232	1 345
Spécialités médicales	3 155	4 979	4 368	3 570	2 019	2 049	2 298	3 525	3 004	2 591	2 294
Médecine interne	6 823	10 383	14 090	8 443	4 987	5 495	7 170	8 339	9 373	7 695	6 144
Neurologie	89 507	*	129 483	54 596	40 003	59 400	70 806	60 106	81 169	62 978	56 526
Psychiatrie	22 148	29 378	21 411	30 421	9 051	7 265	10 116	24 098	10 179	9 844	9 015
Pédiatrie	22 640	21 562	54 955	28 988	16 233	17 833	13 729	34 967	21 192	24 650	19 102
Dermatologie	93 539	*	102 897	148 346	45 207	73 262	112 058	215 728	83 094	82 292	69 162
Physiatrie	s.o.	s.o.	194 360	237 164	88 711	90 790	88 534	307 229	239 438	180 098	112 656
Anesthésie	16 883	41 500	14 184	15 386	15 531	14 115	11 141	14 468	19 132	12 467	14 539
Spécialités chirurgicales	5 319	5 143	4 320	4 292	4 603	4 471	5 314	4 886	6 014	5 488	4 790
Chirurgie générale	19 642	11 559	18 380	22 137	20 413	20 858	20 401	20 457	27 691	29 200	21 921
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	64 115	88 234	143 550	133 199	79 821	112 639	146 465	93 123	122 917
Urologie	67 596	*	51 080	51 751	58 760	58 068	110 457	83 743	100 363	68 914	63 990
Chirurgie orthopédique	32 609	31 243	33 947	25 184	32 189	30 626	33 109	34 541	37 563	35 845	32 386
Chirurgie plastique	*	†	81 182	63 003	99 205	75 636	82 372	71 085	86 111	82 112	83 862
Neurochirurgie	*	s.o.	*	202 914	190 463	208 243	*	161 358	840 907	141 448	223 498
Ophthalmologie	42 241	34 274	19 793	27 288	29 452	29 792	45 287	27 474	37 847	29 159	30 216
Oto-rhino-laryngologie	36 766	*	107 677	48 420	49 804	60 375	95 300	74 222	83 689	75 820	61 889
Obstétrique/gynécologie	24 522	21 395	24 789	25 399	22 818	19 929	23 440	27 859	28 098	35 581	23 328
Total des spécialités	1 980	2 530	2 172	1 949	1 403	1 405	1 604	2 048	2 003	1 760	1 551
Total des médecins	855	857	879	872	698	678	811	807	810	725	720

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les estimations démographiques nettes servent à calculer le nombre d'habitants par médecin.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez vous référer aux tableaux 5-1 à 5-21 pour consulter les remarques détaillées par spécialité.

Tableau 7-1. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par 100 000 habitants par spécialité, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	64	76	67	64	72	79	62	77	78	81	76
Spécialités médicales	30	17	23	28	49	50	44	30	36	38	44
Médecine interne	14	9	7	11	19	19	14	12	11	13	16
Neurologie	1	*	1	2	2	2	1	2	1	2	2
Psychiatrie	4	2	5	4	11	14	10	4	10	10	11
Pédiatrie	4	3	2	3	6	6	8	3	6	4	6
Dermatologie	1	*	1	1	2	1	1	0	1	1	1
Physiatrie	s.o.	s.o.	1	0	1	1	1	0	0	1	1
Anesthésie	5	3	7	7	7	7	9	7	6	8	7
Spécialités chirurgicales	19	18	23	23	22	23	19	21	18	18	21
Chirurgie générale	5	8	5	5	5	5	5	5	4	3	5
Chir. thoracique/cardiovasculaire	0	s.o.	1	1	1	0	1	1	1	1	1
Urologie	1	*	2	2	2	2	1	1	1	1	2
Chirurgie orthopédique	3	3	3	4	3	3	3	3	3	3	3
Chirurgie plastique	1	†	1	2	1	1	1	1	1	1	1
Neurochirurgie	*	s.o.	*	0	1	0	*	1	1	1	1
Ophthalmologie	2	3	5	4	3	3	2	4	3	3	3
Oto-rhino-laryngologie	2	*	1	2	2	2	1	1	1	1	2
Obstétrique/gynécologie	4	4	4	4	4	5	5	4	4	3	4
Total des spécialités	49	35	45	51	71	73	63	51	53	56	65
Total des médecins	113	111	113	114	143	152	125	128	131	137	141

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les estimations démographiques nettes servent à calculer le nombre d'habitants par médecin.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veuillez vous référer aux tableaux 4-1 à 4-21 pour consulter les remarques détaillées par spécialité.

Tableau 7-2. Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par 100 000 habitants par spécialité, 2003-2004

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	66	77	68	63	72	76	61	75	74	81	74
Spécialités médicales	32	20	23	28	50	49	44	28	33	39	44
Médecine interne	15	10	7	12	20	18	14	12	11	13	16
Neurologie	1	*	1	2	2	2	1	2	1	2	2
Psychiatrie	5	3	5	3	11	14	10	4	10	10	11
Pédiatrie	4	5	2	3	6	6	7	3	5	4	5
Dermatologie	1	*	1	1	2	1	1	0	1	1	1
Physiatrie	s.o.	s.o.	1	0	1	1	1	0	0	1	1
Anesthésie	6	2	7	6	6	7	9	7	5	8	7
Spécialités chirurgicales	19	19	23	23	22	22	19	20	17	18	21
Chirurgie générale	5	9	5	5	5	5	5	5	4	3	5
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Urologie	1	*	2	2	2	2	1	1	1	1	2
Chirurgie orthopédique	3	3	3	4	3	3	3	3	3	3	3
Chirurgie plastique	*	†	1	2	1	1	1	1	1	1	1
Neurochirurgie	*	s.o.	*	0	1	0	*	1	0	1	0
Ophthalmologie	2	3	5	4	3	3	2	4	3	3	3
Oto-rhino-laryngologie	3	*	1	2	2	2	1	1	1	1	2
Obstétrique/gynécologie	4	5	4	4	4	5	4	4	4	3	4
Total des spécialités	51	40	46	51	71	71	62	49	50	57	64
Total des médecins	117	117	114	115	143	148	123	124	124	138	139

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les estimations démographiques nettes servent à calculer le nombre d'habitants par médecin.

L'ICIS n'avait pas reçu les données des resoumissions du Québec pour les années 2002-2003 et 2003-2004 au moment de la publication. L'ICIS ne prévoit pas que les données des resoumissions auront une incidence sur le total des paiements versés aux médecins.

Veillez vous référer aux tableaux 5-1 à 5-21 pour consulter les remarques détaillées par spécialité.

Annexe A

**Impact de l'exclusion des paiements de l'Ontario
pour les codes de tarif commençant par les lettres
J, X et Y avec un suffixe B**

Impact de l'exclusion des paiements de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y avec un suffixe B

En 2001, 94 % des demandes de paiement des médecins de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y, avec un suffixe B, ont été directement payées aux établissements de santé indépendants ou aux départements des hôpitaux. Malgré le fait que les demandes pour ces codes de tarif soient associées à des médecins (à l'aide du numéro d'identification unique du médecin), les paiements liés à ces demandes ne sont pas payés directement aux médecins.

À partir de 2001-2002, la méthodologie utilisée pour calculer le nombre de médecins équivalents à temps plein en Ontario a été mise à jour afin d'exclure les paiements liés aux codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y, avec un suffixe B. Ces codes de tarif représentaient environ 112,5 millions (2,5 %) en 2002-2003 et 110,5 millions (2,6 %) en 2003-2004 de l'ensemble des paiements pour les services rémunérés à l'acte publiables de l'Ontario. Étant donné que les calculs des médecins équivalents à temps plein sont basés sur les paiements des médecins, l'exclusion de ces paiements a, par conséquent, une répercussion sur le nombre de médecins équivalents à temps plein. Le tableau A résume l'incidence de l'exclusion de ces paiements sur le nombre de médecins équivalents à temps plein pour les années 2002-2003 et 2003-2004.

Tableau A. Réduction en pourcentage dans le nombre de médecins ETP en raison de l'exclusion des paiements concernant les codes de tarif en Ontario J, X et Y (avec suffixe B), par spécialité, 2002-2003 et 2003-2004

	2002-2003		2003-2004	
	Ont.	Total	Ont.	Total
Médecine familiale	0,37 %	0,15 %	0,29 %	0,12 %
Spécialités médicales	2,07 %	0,92 %	2,12 %	0,92 %
Médecine interne	4,60 %	2,08 %	4,83 %	2,10 %
Neurologie	1,98 %	0,70 %	1,28 %	0,48 %
Psychiatrie	0,60 %	0,29 %	0,64 %	0,31 %
Pédiatrie	0,64 %	0,28 %	0,76 %	0,32 %
Dermatologie	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Physiatrie	0,51 %	0,24 %	0,21 %	0,10 %
Anesthésie	0,03 %	0,01 %	0,04 %	0,01 %
Spécialités chirurgicales	1,52 %	0,63 %	1,50 %	0,63 %
Chirurgie générale	1,41 %	0,61 %	1,57 %	0,64 %
Chirurgie thoracique/cardiovasculaire	2,88 %	0,67 %	2,70 %	0,97 %
Urologie	0,48 %	0,20 %	0,51 %	0,22 %
Chirurgie orthopédique	0,38 %	0,16 %	0,12 %	0,05 %
Chirurgie plastique	0,05 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %
Neurochirurgie	1,81 %	0,70 %	1,85 %	0,77 %
Ophthalmologie	1,10 %	0,43 %	1,13 %	0,45 %
Oto-rhino-laryngologie	2,08 %	0,83 %	1,89 %	0,75 %
Obstétrique/gynécologie	3,06 %	1,37 %	2,98 %	1,36 %
Total des spécialités	1,90 %	0,82 %	1,93 %	0,83 %
Total des médecins	1,11 %	0,46 %	1,08 %	0,45 %

Source: BDNM, ICIS.

Annexe B

Estimations démographiques nettes

Tableau B. Estimations démographiques nettes de Statistique Canada, de 2002-2003 à 2003-2004

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2002-2003 (PR)	518,6	137,1	925,7	745,0	7 443,1	12 117,9	1 152,9	992,3	3 114,4	4 111,1	31 258,2
2003-2004 (PR)	519,1	137,8	927,1	744,7	7 489,0	12 253,0	1 159,8	992,4	3 153,4	4 145,8	31 522,2

Source : Les estimations démographiques nettes, Statistique Canada.

Remarques Les estimations démographiques nettes sont produites en excluant des estimations totales les membres de la Gendarmerie royale du Canada, le personnel des Forces armées canadiennes et le nombre de prisonniers dans les pénitenciers fédéraux et provinciaux.

PR = Estimations postcensitaires mises à jour.

Les estimations s'appuient sur les chiffres du recensement de 2001 ajustés en fonction du sous-dénombrement net du recensement.

Ces chiffres ont été indépendamment arrondis à la centaine près.

Annexe C

Agents d'autorisation de la BDNM

Agents d'autorisation de la BDNM

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Ed Hunt
Sous-ministre adjoint
Newfoundland and Labrador Department
of Health and Community Services
Confederation Building
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4J6

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Johanne Irwin
Gestionnaire des services médicaux
Prince Edward Island Health and Social
Services
16, rue Garfield
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8

NOUVELLE-ÉCOSSE

Dieter Pagani
Directeur des technologies
de l'information
Nova Scotia Department of Health
Joseph Howe Building
1690, rue Hollis
C.P. 488
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2R8

NOUVEAU-BRUNSWICK

Eric Beaulieu
Directeur intérimaire
Ministère de la Santé et du Mieux-être du
Nouveau-Brunswick
C.P. 5100
Place Carleton, 4^e étage
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5G8

QUÉBEC

Joanne Gaumont
Chef
Régie de l'assurance-maladie du Québec
1125, chemin St-Louis
Sillery (Québec)
G1S 1E7

ONTARIO

Suzanne McGurn
Directrice intérimaire
Ministère de la Santé et des Soins de
longue durée de l'Ontario
370, promenade Select
C.P. 168
Kingston (Ontario)
K7M 8T4

MANITOBA

Deborah Malazdrewicz
Gestionnaire
Gestion et développement des données
Santé Manitoba
300, rue Carlton, bureau 4029
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3M9

SASKATCHEWAN

Carmelle Mondor
Gestionnaire des programmes, Services
des données et des statistiques
Saskatchewan Health, Medical Services
Branch
3475, rue Albert
Regina (Saskatchewan)
S4S 6X6

ALBERTA

Louise Hewak
Agent d'autorisation/Directrice
Alberta Health and Wellness
10025, avenue Jasper NO
C.P. 1360, Station Main
Edmonton (Alberta)
T5J 2N3

COLOMBIE-BRITANNIQUE

John Cheung
Directeur
British Columbia Ministry of Health
Services
1515, rue Blanshard, bureau 7-1
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 3C8

YUKON

Sherri Wright
Directrice intérimaire
Ministère de la Santé et des Affaires
sociales du Yukon
C.P. 2703 (H-2)
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Warren St. Germaine
Directeur
Services des finances et de gestion
Department of Health and Social Services
Government of Northwest Territories
C.P. 1320
Center Square Tower, 7^e étage
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9

Annexe D

Catégories de spécialité de la BDNM

Catégories de spécialité de la BDNM

- 01 ***Médecine familiale***
 - 010 Résidence
 - 011 Médecine générale
 - 012 Médecine familiale
 - 013 Médecine communautaire/santé publique
 - 014 Médecine d'urgence

Spécialités médicales

- 02 ***Médecine interne***
 - 020 Médecine interne générale
 - 021 Cardiologie
 - 022 Gastro-entérologie
 - 023 Médecine respiratoire
 - 024 Endocrinologie
 - 025 Néphrologie
 - 026 Hématologie
 - 027 Rhumatologie
 - 028 Immunologie clinique et allergie
 - 030 Oncologie
 - 031 Gériatrie
 - 032 Médecine tropicale
 - 035 Génétique
- 04 ***Neurologie***
 - 040 Neurologie et EEG
 - 041 Neurologie
 - 042 EEG
- 05 ***Psychiatrie***
 - 050 Psychiatrie et neuropsychiatrie
 - 051 Psychiatrie
 - 052 Neuropsychiatrie
- 06 ***Pédiatrie***
 - 060 Pédiatrie
- 07 ***Dermatologie***
 - 065 Dermatologie
- 08 ***Physiatrie/réadaptation***
 - 070 Physiatrie et réadaptation
 - 071 Électromyographie
- 09 ***Anesthésie***
 - 075 Anesthésie

Spécialités chirurgicales

- 10 **Chirurgie générale**
 - 080 Chirurgie générale

- 11 **Chirurgie thoracique/cardiovasculaire**
 - 086 Chirurgie thoracique
 - 087 Chirurgie cardiovasculaire
 - 088 Chirurgie thoracique/cardiovasculaire

- 12 **Urologie**
 - 090 Urologie

- 13 **Chirurgie orthopédique**
 - 095 Chirurgie orthopédique

- 14 **Chirurgie plastique**
 - 100 Chirurgie plastique

- 15 **Neurochirurgie**
 - 110 Neurochirurgie

- 16 **Ophthalmologie**
 - 115 Ophthalmologie
 - 116 Ophthalmologie/oto-rhino-laryngologie

- 17 **Oto-rhino-laryngologie**
 - 120 Oto-rhino-laryngologie

- 18 **Obstétrique/gynécologie**
 - 126 Obstétrique
 - 127 Gynécologie
 - 128 Obstétrique/gynécologie

Remarque : Bien que la génétique ne soit plus une sous-spécialité de la médecine interne, elle est répertoriée dans cette catégorie, car le nombre d'enregistrements de médecins appartenant à cette spécialité est relativement faible.

Annexe E

**Couverture pour les services de radiologie et de
laboratoire rémunérés à l'acte dans la BDNM**

Couverture pour les services de radiologie et de laboratoire rémunérés à l'acte dans la BDNM

Les données sur les services de radiologie et de laboratoire soumises à l'ICIS aux fins d'utilisation dans la BDNM ne sont ni uniformes ni complètes. Pour cette raison, elles ne sont pas utilisées automatiquement dans les publications de la BDNM. Les remarques suivantes ont été fournies par les régimes provinciaux d'assurance-maladie concernant les données sur les services de radiologie et de laboratoire qui sont comprises dans les fichiers fournis à la BDNM.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- Les médecins peuvent être rémunérés à l'acte pour l'interprétation de certains services diagnostiques tels que les EEG, les ECG, etc. Ces services seraient indiqués dans les fichiers soumis à la BDNM.

Île-du-Prince-Édouard

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- Les honoraires des radiologistes pour les services d'interprétation sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Nouvelle-Écosse

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- La plupart des services de radiologie facturés ne sont pas inclus dans les fichiers soumis à la BDNM. Pour la Nouvelle-Écosse, la plupart des services de radiologie facturés ne sont pas inclus dans les revenus provenant des services rémunérés à l'acte.

Nouveau-Brunswick

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- Tous les services de radiologie sont exclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Québec

- Aucun service de laboratoire n'est inclus.
- Les services de radiologie dispensés par les médecins en cabinet privé sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Ontario

- Environ 50 % de tous les services de laboratoire sont financés par l'Assurance-santé de l'Ontario et sont par conséquent inclus dans les fichiers soumis à la BDNM. Les autres 50 % sont financés par la Santé publique (1 %) et les budgets globaux des hôpitaux (49 %).
- L'information sur les services de radiologie n'était pas disponible.

Manitoba

- Les services de laboratoire présentés dans les fichiers soumis à la BDNM sont ceux fournis par les laboratoires privés rémunérés à l'acte. Les services de laboratoire dispensés dans les établissements en milieu urbain et rural ne sont pas inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.
- Les services de radiologie soumis englobent tous les services privés de radiologie et tous les services de radiologie dispensés dans les établissements en milieu urbain. Les services de radiologie dispensés dans les établissements en milieu rural, qui représentent environ 11 % de la valeur monétaire des services de radiologie, ne sont pas inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Saskatchewan

- Depuis 1993-1994, les seuls services de laboratoire inclus dans les fichiers soumis à la BDNM sont les services de laboratoire communs en cabinet dispensés par les médecins autres que les pathologistes. La responsabilité des services de laboratoire privés dispensés par les spécialistes en pathologie a été transférée aux conseils de santé de district en octobre 1993 et ces services ne sont plus financés sur la base du régime des services rémunérés à l'acte.
- Les services de radiologie en établissement qui sont financés par les conseils de santé de district sont exclus des fichiers soumis à la BDNM, de même que les services de radiologie dispensés dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein.

Alberta

- Jusqu'au 1er juillet 1995, seuls les services de laboratoire dispensés hors des hôpitaux étaient inclus.
- Seuls les services de radiologie hors-établissement sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Colombie-Britannique

- Les services de laboratoire et de radiologie rémunérés à l'acte qui sont dispensés aux patients en consultation externe sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM, mais les services aux patients hospitalisés ne le sont pas.

